

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
RAPPORT
FINANCIER
2010



Assemblée générale du 23 juin 2011



A > Rapport d'activité 2010 / page 05 à 12

- 1 > PERCEPTIONS
- 2 > RÉPARTITIONS
- 3 > AIDES A LA CRÉATION
- 4 > RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES SPRD
- 5 > LUTTE CONTRE LA PIRATERIE
- 6 > COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES
- 7 > EXERCICE EN COURS
- CONCLUSION

B > Rapport financier 2010 / page 13 à 47

- 1 > PERCEPTIONS ET RÉPARTITIONS
- 2 > ARRÊTÉ DES COMPTES
- 3 > COMPTES ANNUELS 2010

C > Annexes / page 49 à 76

- ANNEXE 1 p. 50
Organigramme
- ANNEXE 2 p. 52
Composition du conseil et du bureau
- ANNEXE 3 p. 54
Subventions attribuées par la scpp en 2010
- ANNEXE 4 p. 70
Rapport anti-piraterie
- ANNEXE 5 p. 76
Rapport communication

A > Rapport d'activité 2010/sommaire

Assemblée générale du 23 juin 2011

1 > PERCEPTIONS p. 8

- 1.1 Vidéomusiques
- 1.2 Copie privée sonore
- 1.3 Copie privée audiovisuelle
- 1.4 Rémunération Équitable - Perception SPRE
 - 1.4.1 Secteur radios
 - 1.4.2 Secteur télévisions
 - 1.4.3 Secteur discothèques
 - 1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM
- 1.5 Phonogrammes (hors Rémunération Équitable)

2 > RÉPARTITIONS p. 9

3 > AIDES À LA CRÉATION p. 9

4 > RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES SPRD p. 10

5 > LUTTE CONTRE LA PIRATERIE p. 10

6 > COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES p. 10

- 6.1 Communication
- 6.2 Relations institutionnelles

7 > EXERCICE EN COURS p. 10

- 7.1 Relations institutionnelles
- 7.2 Lutte contre la piraterie
- 7.3 Barèmes lieux sonorisés
- 7.4 Barèmes copie privée
- 7.5 Vidéomusiques

CONCLUSION p. 11

Neuilly, le 22 avril 2011

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de la SCPP pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier et clos le 31 décembre 2010.

Je vous rappelle brièvement les grandes missions de la SCPP :

1. La perception et la répartition des rémunérations liées :

- aux vidéomusiques,
- à la copie privée sonore et audiovisuelle,
- à la rémunération équitable,
- à certaines utilisations de phonogrammes de commerce (hors rémunération équitable).

2. Les aides à la création

3. La lutte contre la piraterie

4. La défense et développement des droits des producteurs de phonogrammes

1 > PERCEPTIONS

1.1 Vidéomusiques

- La perception des rémunérations liées à la diffusion de vos vidéomusiques s'est élevée à 15 058 000 euros en 2010 contre 18 514 000 euros en 2009, représentant une baisse de près de 18,7 %.
- Cette très forte baisse est due essentiellement à la très forte réduction du nombre de vidéomusiques diffusées par M6.

1.2 Copie privée sonore

- Je rappelle que sa perception est assurée par la SORECOP. Cinquante pour cent vont aux auteurs, vingt-cinq pour cent. aux artistes-interprètes et vingt-cinq pour cent aux producteurs.
- Le montant total des perceptions de SORECOP pour l'année 2010 s'élève à 93 244 000 euros contre 85 426 000 euros en 2009, soit une augmentation de 9,2 %.
- Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des ventes et des capacités des téléphones multimédia et de l'augmentation des capacités vendues des disques durs externes, des clés USB, des cartes mémoires et des disques durs multimédia, qui ont continué à plus que compenser les baisses observées sur les supports non réinscriptibles tels que le DVD R Data et le CD R Data.

1.3 Copie privée audiovisuelle

- Une part importante de la perception (copie de vidéomusiques diffusées, copie d'images fixes extraites de vidéomusiques) est effectuée par COPIE FRANCE, et répartie par la PROCIREP, qui représente le collège des producteurs audiovisuels. La SCPP perçoit également de SORIMAGE une quote-part de la rémunération pour copie privée pour la copie des pochettes de disques et des jaquettes de DVD.
- Les perceptions totales de Copie France se sont élevées à 85 millions d'euros en 2010 contre 88 millions d'euros en 2009 soit une baisse de 3,7 %. Cette baisse résulte principalement de la baisse des ventes des DVD R Data, qui n'a pas totalement été compensée par l'augmentation des ventes et des capacités des téléphones multimédia et de l'augmentation des capacités vendues des disques durs externes, des clés USB, des cartes mémoires et des disques durs multimédia.
- La rémunération perçue par la SCPP en 2010 s'est élevée à 547 000 euros, en progression de 32 % par rapport à 2009.

1.4 Rémunération Équitable - Perception SPRE

- La rémunération due par les radios, télévisions, discothèques et lieux sonorisés est perçue par la SPRE, société commune aux producteurs et aux artistes-interprètes.
- Le recouvrement des rémunérations auprès des lieux sonorisés est assuré pour le compte de la SPRE par la SACEM.
- La perception totale de rémunération équitable de la SPRE s'est élevée à 77 millions d'euros en 2010, contre 62 millions d'euros en 2009, soit une progression de 24 % due principalement à la mise en œuvre du nouveau barème pour les lieux sonorisés.

— 1.4.1 Secteur radios

- La perception dans l'ensemble du secteur des radios s'est élevée à 28,6 millions d'euros en 2010, contre 27,9 millions d'euros en 2009, soit une progression de près de 2,2 %.
- Cette légère progression provient principalement de l'application des nouveaux barèmes adoptés, pour les radios privées, en octobre 2007, et pour les radios publiques, en septembre 2008, dont l'effet est masqué par l'existence dans le montant des perceptions de 2009 de régularisations non récurrentes.

— 1.4.2 Secteur télévisions

- Après plus d'une décennie de contentieux judiciaires qui avaient considérablement perturbé les perceptions dans ce secteur, les accords signés en 2009 avec les principaux groupes de télévisions nationaux ont permis à la SPRE de prendre et de développer ses perceptions auprès des télévisions. Les perceptions ont atteint 5,3 millions d'euros en 2010, contre 3,2 millions d'euros en 2009, soit une progression de 67 %. Une part significative de cette progression provient d'une régularisation effectuée en 2010 par le service public, suite à la signature des accords précités. En l'absence de cette régularisation, la progression des perceptions reste importante, puisqu'elle s'élève à 23 %.

— 1.4.3 Secteur discothèques

- Les perceptions dans le secteur des discothèques se sont élevées à 11,8 millions d'euros en 2010 contre 9,9 millions d'euros en 2009, soit une hausse de près de 19 %.
- Cette forte hausse reflète l'amélioration de l'activité économique des discothèques, qui avait été très affectée par la crise en 2009. Les perceptions 2010 sont ainsi en progression de 2,6 % par rapport à celles de 2008.

— 1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM

- La perception pour l'année 2010 s'élève à 31,3 millions d'euros contre 20,7 millions d'euros pour l'année 2009, représentant une forte progression de près de 51 %, due à l'application progressive des nouveaux barèmes adoptés en janvier 2010.

1.5 Phonogrammes (hors Rémunération Équitable)

- Depuis le milieu de l'année 1997, la SCPP intervient pour le compte de ses associés, dans le cadre de contrats généraux d'intérêt commun, dans un certain nombre de secteurs relevant, non pas de la rémunération équitable, mais du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes : utilisation d'extraits de phonogrammes par les services en ligne, droit de reproduction des sonoriseurs, audiotel, bornes interactives, attentes téléphoniques, part des utilisations de phonogrammes par les télévisions ne relevant pas de la rémunération équitable et pour lesquelles la SCPP a été mandatée. Le montant des perceptions pour 2010 dans le secteur Phonogrammes (hors Rémunération Équitable) s'est élevé à 7 millions d'euros, représentant une augmentation de près de 2,2 % par rapport à 2009 (6,8 millions d'euros).

2 > RÉPARTITIONS

- Près de 64 millions d'euros ont été mis en répartition en 2010, soit un montant en progression de près de 2 % par rapport à 2009 (63 millions d'euros - montants bruts).
- Ces répartitions ont été complétées par une avance de trésorerie d'un montant brut de 33,8 millions d'euros, ramenée à un montant net de 33,1 millions d'euros après prise en compte des avances et acomptes précédemment versés et non récupérés (une avance de trésorerie de 27 millions d'euros correspondant à un montant net de 25,6 millions d'euros avait été versée à la fin de l'année 2009). Cette avance a été complétée par un complément d'avance structurelle d'un montant brut de près de 817 000 euros correspondant à un montant net de près de 503 000 euros. Un état détaillé des répartitions figure dans le rapport financier 2010.

3 > AIDES À LA CRÉATION

- Ces aides font l'objet d'un rapport joint aux présentes, « Les subventions attribuées par la SCPP en 2010 » - Annexe 3. Le détail des aides par projet figure dans ce rapport.
- La SCPP a disposé en propre, au titre de l'année 2010, d'un budget total de 11 531 000 euros, dont 9 955 000 euros au titre des 25 % affectés sur les rémunérations Copie Privée Sonore et Copie Privée Audiovisuelle et au titre des affectations de rémunérations irrépartissables provenant de la rémunération équitable, 641 000 euros provenant de sommes non affectables relatives aux années de droit 2000 et 2001, 688 000 euros provenant d'un report à nouveau de l'année 2009 et de projets annulés en aide sélective, et 247 000 euros provenant de droits de tirage non utilisés ou annulés en 2009.

4 > RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES SPRD

- À la date d'établissement du présent rapport, la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition de droits n'a pas encore rendu public son huitième rapport annuel général.
- Ce rapport devrait être disponible sur le site de la Cour des Comptes (www.ccomptes.fr) dans la rubrique Commission permanente de contrôle des SPRD.
- La SCPP dispose toutefois de deux rapports individuels définitifs : l'un sur les flux financiers et l'autre sur les suites données aux recommandations de la Commission de 2007 relativement à la politique d'action artistique et culturelle de la SCPP. En ce qui concerne les flux financiers, les principales recommandations du rapport ne sont pas propres à la SCPP et sont reprises dans le rapport provisoire général. Ce rapport général provisoire étant confidentiel et non définitif, nous ne pouvons commenter ces recommandations à la date d'établissement du présent rapport. En ce qui concerne les recommandations de 2007 relatives à l'action artistique et culturelle, la Commission renouvelle ses critiques sur le système de droit de tirage mis en place par la SCPP et constate que la SCPP n'a pas mise en œuvre la plupart des recommandations de 2007. Rappelons que la SCPP conteste les analyses de la Commission sur le droit de tirage et que le Conseil d'Administration de la SCPP a confirmé en 2010 son rejet des propositions de la Commission de 2007 non mises en œuvre, tel qu'il l'avait déjà exprimé en 2007. A contrario, le rapport confirme que la recommandation de 2007 que la SCPP s'était engagée à mettre en œuvre l'a bien été.
- Des exemplaires du rapport général devraient être disponibles lors de l'Assemblée Générale du 23 juin.
- Par ailleurs, un exemplaire sera adressé par la SCPP à tout associé qui lui en ferait la demande.

5 > LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

- Les actions de la SCPP en matière de lutte contre la piraterie sont détaillées dans le rapport d'activité du Bureau Anti-piraterie en Annexe 4.
- Les actions de la SCPP ont été à nouveau principalement concentrées en 2010 sur la lutte contre la piraterie sur Internet. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la CNIL, la SCPP a été en mesure d'adresser les premiers procès-verbaux d'infractions, relatifs à la mise à disposition sans autorisation de titres de son répertoire sur certains réseaux P2P, à l'HADOPI en août 2010 et a rapidement atteint le volume maximum contenu dans l'autorisation de la CNIL, soit près de 23 000 procès-verbaux par jour pour la seule SCPP.
- Seule une petite partie de ces procès-verbaux a donné lieu à l'envoi d'un premier message d'avertissement par l'HADOPI jusqu'à la fin de l'année 2010, conformément au plan de montée en charge progressive adopté par l'HADOPI.
- Cette montée en charge se poursuivant jusqu'à la fin du 3^e trimestre 2011, ce n'est que vers la fin de l'année 2011 qu'un premier bilan des effets de l'HADOPI sur la piraterie en ligne pourra utilement être effectué.

6 > COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

6.1 Communication

- Vous trouverez ci-joint en Annexe 5 un rapport sur nos actions de communication en 2010.

6.2 Relations institutionnelles

- Je rappelle que la SCPP est chargée depuis fin 1996 d'une mission de lobbying tant au niveau local qu'au niveau international.
- Cette mission est effectuée en collaboration avec le SNER. Elle concerne exclusivement le développement et la protection des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéomusiques.
- L'activité de la SCPP au cours de l'année 2010 a été principalement consacrée à la mission confiée à M. Emmanuel HOOG, suite au rapport de la mission Création et Internet, et notamment le projet de mise en place d'une gestion collective obligatoire pour les services interactifs en ligne et la proposition d'extension de la licence légale au Webcasting.
- La SCPP a notamment fourni des consultations juridiques justifiant que les modifications envisagées étaient contraires au droit constitutionnel français, aux traités internationaux signés par la France et au droit européen. Elle a également fourni des analyses économiques montrant que les modifications envisagées étaient contraire aux intérêts des artistes interprètes.
- Ces éléments ont contribué à ce que le rapport rendu par M. Emmanuel HOOG écarte les propositions de la mission Création et Internet relatives à la mise en place d'une gestion collective obligatoire pour les services interactifs en ligne et à l'extension de la licence légale au Webcasting.
- L'activité de la SCPP a été également consacrée au suivi de la mise en œuvre des lois HADOPI 1 et HADOPI 2 : création de la HADOPI, décrets d'application.
- Elle a également participé à un groupe de travail mis en place par la Commission Européenne et destiné à évaluer les différentes solutions d'ordre législatif ou contractuel permettant de lutter contre la piraterie de la propriété littéraire et artistique sur Internet et que la Commission pourrait soutenir.
- Par ailleurs, la SCPP a poursuivi sa participation aux travaux du Comité MPEG de l'ISO relatifs à la protection de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des nouvelles normes MPEG. Enfin, la SCPP est devenue membre du Conseil d'Administration de l'organisation internationale de standardisation des formats d'échanges de données relatives à l'industrie musicale (DDEX, Digital Data Exchange), dans le but de favoriser l'adoption de formats standards mondiaux relatifs aux données échangées au sein de l'industrie musicale, et de réduire ainsi les coûts et délais de traitements dans la gestion des droits pour laquelle la SCPP est mandatée.

7 > EXERCICE EN COURS

7.1 Relations institutionnelles

- Suite au rapport de M. Emmanuel HOOG, un protocole d'accord de 13 engagements pour la musique en ligne a été signé en janvier 2011 par les organisations professionnelles concernées, sous l'égide des pouvoirs publics. Seuls deux engagements concernent la SCPP, qui a signé ce protocole : accepter de discuter des conditions d'accès à sa base de données phonogrammes, accepter de mettre en œuvre, pour le compte de ses membres, un avenant à la Convention Collective de l'Édition Phonographique, à convenir par les partenaires sociaux, relatif à la rémunération des artistes interprètes pour l'exploitation des phonogrammes en Webcasting.

7.2 Lutte contre la piraterie

- La SCPP a continué à adresser à l'HADOPI les infractions relevées sur les réseaux P2P et à faire désactiver les liens relatifs à des phonogrammes de son répertoire national vers des sites de « Direct Download ». La montée en charge de l'HADOPI devrait lui permettre d'adresser plus de 10 000 premiers messages d'avertissement par jour à la fin du premier semestre 2011. Par ailleurs, des lettres recommandées ont été adressés à un certain nombre d'abonnés dans le cas de réitération d'une utilisation contrevenante de leur accès à Internet.

7.3 Barème lieux sonorisés

- Certains nouveaux barèmes votés en janvier 2010, et qui devaient s'appliquer pour la première fois en février 2011, ont fait l'objet de rectifications avant leur date d'entrée en vigueur, de manière à corriger des effets non désirés que ceux-ci pouvaient générer, et qui n'ont pu être identifiés qu'en septembre 2010, sur la base de nouvelles simulations détaillées en provenance de la SACEM.
- Il s'agit notamment du barème des salons de coiffure, ainsi que certains barèmes du commerce de détail (exploitations traditionnelles, grande distribution généraliste, grande distribution spécialisée). Ces rectifications sont sans effet significatif sur le montant des perceptions attendues lors de la décision de janvier 2010. Étonnamment, le seul barème non augmenté en janvier 2010, celui des discothèques, est celui qui fait l'objet des plus fortes contestations de la part de certains redevables, du fait de l'extension de ce barème aux Bars d'Ambiance Musicale (BAM). Cette extension était demandée depuis plusieurs années par certains représentants des discothèques, qui considéraient que le barème extrêmement bas, qui s'appliquait précédemment aux BAMs, permettait à ces derniers de pratiquer une concurrence déloyale vis-à-vis des discothèques.
- Des commissions mixtes paritaires entre les BAMs contestataires et les représentants des ayants droit devraient permettre progressivement de mettre fin à cette contestation.

7.4 Barème copie privée

- La Commission de l'article L.335-1 du CPI a adopté en janvier 2011 une décision établissant une rémunération provisoire sur les tablettes multimédias, telles que l'iPad d'Apple, ainsi qu'une rémunération définitive sur les mémoires de stockages dédiés à la lecture de phonogrammes contenues dans les systèmes de navigation et/ou les autoradios installés dans des véhicules automobiles. Par ailleurs, cette même décision a modifié le plafonnement du barème applicable aux disques durs externes et a supprimé le plafonnement des barèmes applicables aux clés USB et aux cartes mémoires. Cette décision devrait permettre une nouvelle progression des perceptions de la rémunération pour copie privée en 2011, sous réserve des nombreuses contestations judiciaires auxquelles la rémunération copie privée donnent lieu.

7.5 Vidéomusiques

- La très forte baisse des diffusions de vidéomusiques par M6 a conduit à une renégociation des accords avec le Groupe M6, dont certains arrivaient à échéance. Un protocole d'accord transactionnel a été négocié avec ce diffuseur à compter de la fin de l'année 2010 et sa signature devrait intervenir dans les premiers jours du mois de mai 2011. La signature de ce protocole devrait permettre une augmentation significative des droits acquittés par ce diffuseur par rapport à leur niveau de 2010, sans que ceux-ci ne reviennent totalement à leur niveau précédent.

CONCLUSION

L'année 2010 a été une année contrastée pour la SCPP. Il y a eu de très bons résultats pour les perceptions au titre de l'utilisation des phonogrammes, qui ont progressé de 14,5 % par rapport à 2009^[1], par l'effet cumulé de l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes de Rémunération Équitable dans le secteur des lieux sonorisés, la montée en charge des barèmes radios de 2007 et 2008 et la bonne progression de la rémunération pour copie privée. A contrario, les perceptions des droits pour les diffusions de vidéomusiques ont très fortement baissé (de près de 3,5 millions d'euros), en raison de la très forte réduction du nombre de vidéomusiques diffusées par M6. Par ailleurs, la baisse des parts de marché de certains membres de la SCPP a conduit à de nouvelles régularisations de droits en faveur de la SPPF. Au total, la progression des perceptions de la SCPP a été de 4,7 % en 2010 par rapport à 2009, ce qui est certes positif, mais ne reflète pas les très bons résultats obtenus en matière de barèmes, tant pour la Rémunération Équitable que pour la Rémunération pour Copie Privée. Sous réserve de la signature effective des accords négociés avec le Groupe M6 et de l'impact des contentieux relatifs à la rémunération pour copie privée, les perceptions de 2011 devraient progresser de manière significative et plus en accord avec les résultats obtenus en matière de barèmes.

MARC GUEZ, Directeur Général Gérant
Neuilly, le 22 avril 2011

[1] À données comparables, les perceptions de l'année 2009 comprenant 14 mois de rémunération pour copie privée, en raison d'un changement de méthode comptable.



B > Rapport financier 2010/sommaire

Exercice 2010 - Assemblée générale du 23 juin 2011

1 > PERCEPTIONS ET RÉPARTITIONS p. 16

1. Les perceptions p. 17
2. Les répartitions p. 20

2 > ARRÊTÉ DES COMPTES > EXERCICE 2010 p. 22

1. Les chiffres clés p. 23
2. Le bilan p. 24
3. Le compte de résultat p. 25
4. Conclusion p. 26

3 > COMPTES ANNUELS > AU 31 DÉCEMBRE 2010 p. 28

Bilan p. 30

Compte de résultat p. 32

Annexe p. 34

Faits significatifs de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Autres informations



Durant l'exercice 2010, la SCPP a :

- perçu 64,877 millions d'euros, soit 4,8 % de plus qu'en 2009 (61,909 millions d'euros à données comparables)^[1],
- mis en répartition 64,250 millions d'euros, soit 2 % de plus qu'en 2009 (62,918 millions d'euros).

La première partie de ce rapport présente les perceptions et les répartitions de l'exercice, la seconde partie les comptes 2010 de la société.

En annexe, vous trouverez le rapport de nos experts comptables (Ernst & Young).

[1] Les comptes 2009 comprenaient 14 mois de rémunération pour Copie Privée sonore en raison d'un changement de méthode comptable.

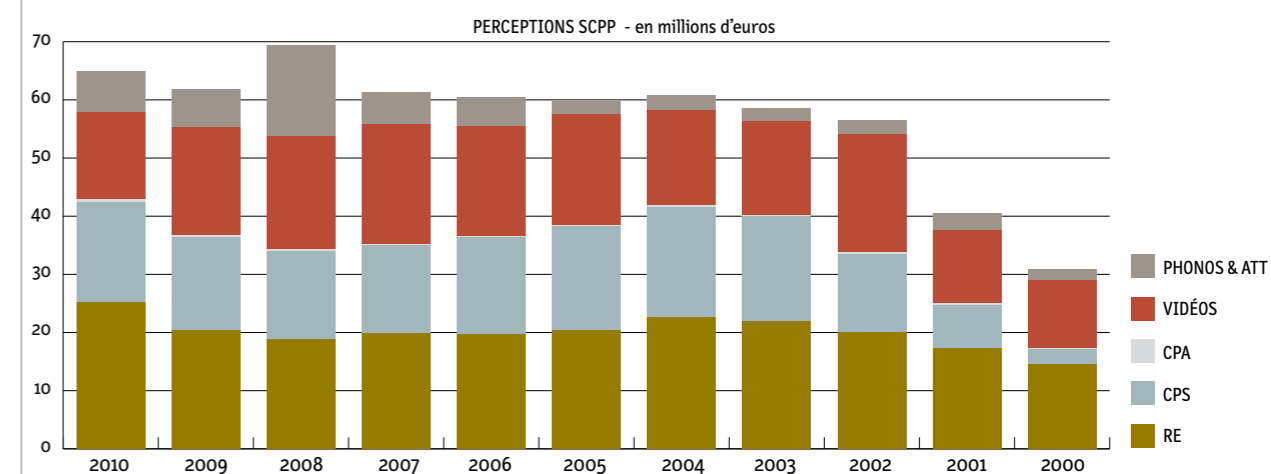
1 > LES PERCEPTIONS

→ La SCPP a perçu 64,877 millions d'euros en 2010, soit 4,8 % de plus qu'en 2009 (61,909 M€)^[2] à données comparables.

→ L'augmentation de la RE, due à la progression de la perception auprès des lieux sonorisés (+ 51 %), et la progression de la rémunération pour Copie Privée sonore ont compensé la diminution des droits de diffusion des vidéomusiques (- 18,67 %) et les régularisations en faveur de la SPPF des répartitions de la RE et de la CPS.

EN MILLIONS D'EUROS	2010	2009 sans les 2 mensualités CPS	2009	2008	2007	2006
RE	25,775	22,673	22,673	20,178	20,414	20,119
CPS	18,251	16,982	21,019	17,212	16,340	17,349
CPA	0,569	0,423	0,423	0,264	0,195	0,212
VIDÉOS	15,058	18,514	18,514	19,567	20,601	18,884
PHONOS & ATT	6,971	6,822	6,822	15,988	5,470	5,124
SOUS-TOTAL	66,624	65,414	69,451	73,209	63,020	61,688
Régularisation SCPP/SPPF	-1,747	-3,505	-3,505	-3,388	- 1,732	- 1,155
TOTAL	64,877	61,909	65,946	69,821	61,288	60,533

1 > Perceptions et répartitions

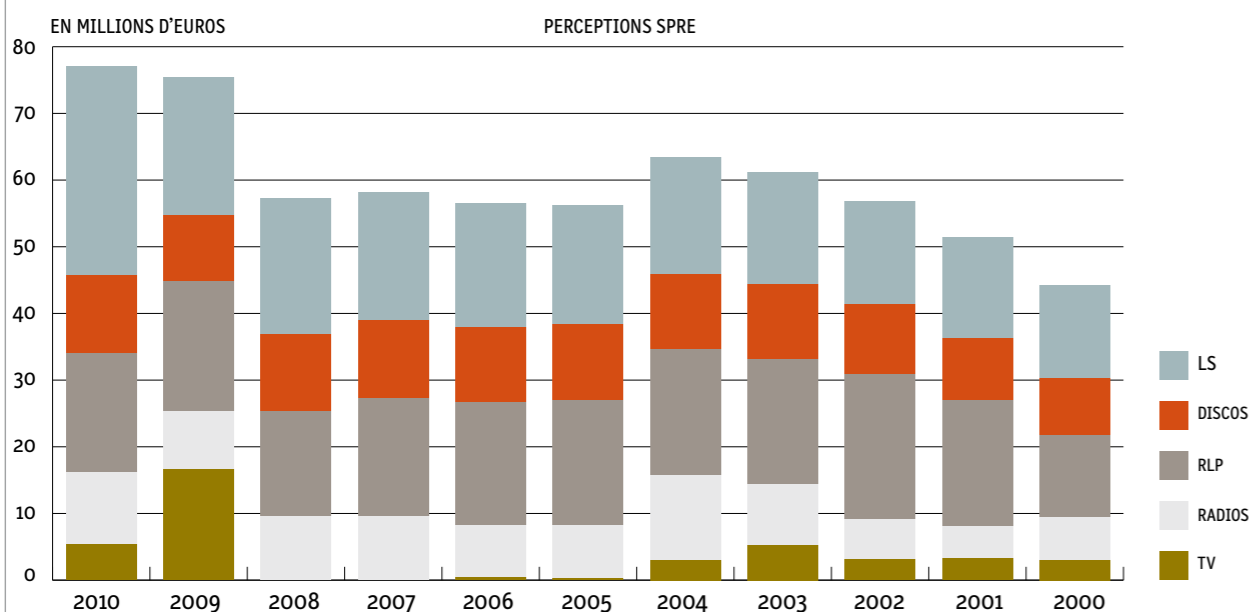


[2] Les chiffres d'affaires de chaque secteur sont ceux perçus durant l'exercice, provisions incluses et l'exercice 2009 représenté est celui n'incluant pas les deux mensualités supplémentaires de CPS. Les comptes 2009 comprenaient 14 mois de rémunération pour Copie Privée sonore en raison d'un changement de méthode comptable.

La Rémunération Équitable

→ La SCPP a perçu, en 2010, 76 % de la Rémunération Équitable réglée par la SPRE à la SCPA durant l'exercice (76,5 % en 2009, 77,5 % en 2008) et a reversé 0,566 M€ à la SPPF pour régulariser les répartitions de l'année de droit 2009 entre les deux sociétés.
 → La SPRE a perçu 77,1 M€ de Rémunération Équitable en 2010, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2009 (63,19 M€)^[3].
 La progression des barèmes de la RE due par les Lieux sonorisés est à l'origine de cette augmentation.

EN MILLIONS D'EUROS	TV	RADIOS	RLP	DISCOS	LS	TOTAL
2000	3,03	6,43	12,17	8,61	13,95	44,19
2001	3,20	4,90	18,84	9,42	15,05	51,41
2002	3,10	6,06	21,64	10,53	15,55	56,88
2003	5,26	9,16	18,72	11,21	16,90	61,25
2004	3,00	12,66	18,97	11,20	17,69	63,53
2005	0,26	7,99	18,70	11,51	17,83	56,29
2006	0,43	7,88	18,32	11,34	18,54	56,51
2007	-	9,51	17,73	11,71	19,32	58,26
2008	-	9,53	15,81	11,49	20,48	57,31
2009	16,6	8,76	19,47	9,91	20,73	75,47 ^[4]
2010	5,30	10,80	17,90	11,80	31,30	77,1



La Copie Privée Sonore

Si les deux mensualités supplémentaires de CPS de 2009 ne sont pas prises en compte, la CPS 2010 est en augmentation de 7,2 %.
 → La SCPP et la SPPF se sont partagées provisoirement la CPS en 2010 sur la base d'un taux de trésorerie de 78,8 % pour la SCPP (contre 80,4 % en 2009 et 80,7 % en 2008) et de 21,2 % pour la SPPF.
 → La répartition définitive de la CPS 2008 au prorata des ventes (93 %) entre les deux sociétés s'établit à 74,65 % (78,8 % pour la CPS 2007) pour la SCPP et 25,35 % pour la SPPF. La SCPP a reversé à la SPPF 1,116 M€ de rémunération CPS.

[3] Non comprises les sommes versées par les TV et séquestrées par la SPRE.

[4] Ces 75,47 M€ comprennent les 63,19 M€ perçus durant l'exercice 2009 et les sommes précédemment séquestrées et débloquées en 2009.

La Copie Privée Audiovisuelle

→ La Copie Privée Audiovisuelle qui provient de trois sources (la copie des vidéomusiques diffusées, la copie d'images fixes extraites des vidéomusiques et la copie des pochettes de disques et de DVD) s'est élevée à 547 K€, en augmentation de 32 % par rapport à 2009.

Les Droits de diffusions des vidéomusiques

→ Conséquence de la modification de ses programmes de nuit par M6 qui a remplacé une part importante des diffusions de vidéomusiques par des « multi-rediffusions » d'archives, les droits de diffusions des vidéomusiques ont fortement diminué (-18,67 %).

EN MILLION D'EUROS	2006	2007	2008	2009	2010
RADIODIFFUSIONS TV					
TF1	1,929	1,666	1,517	1,639	1,788
TÉLÉVISIONS PUBLIQUES	0,585	0,351	0,242	0,094	0,738
GRUPE M6	9,426	11,842	10,607	10,171	6,629
GRUPE LAGARDÈRE	4,084	3,899	4,249	4,321	1,837
NRJ	0,556	0,752	0,293	0,315	0,360
CANAL +	0,111	0,173	0,430	0,129	0,105
GRUPE BOLLORÉ	-	-	-	0,003	1,517
AUTRES TV	2,117	1,859	2,131	1,688	2,014
COMMUNICATION LIEUX PUBLICS	0,072	0,055	0,094	0,155	0,074
TOTAL DROITS VIDÉOMUSIQUES	18,884	20,600	19,567	18,514	15,058

Les Droits de reproduction et de communication au public (hors licence légale) des phonogrammes

→ La SCPA a perçu, pour le compte de la SPPF et de la SCPP, 2,943 M€ auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques musicales (3,049 M€ en 2009).

→ 79,5 % des droits nets perçus ont été reversés en 2010 à la SCPP, soit 1,878 M€, par la SCPA (2,003 M€ en 2009) dans le cadre de l'accord intervenu entre la SPPF et la SCPP en 2002. La SCPP a reversé 0,136 M€ à la SPPF en régularisation de la répartition des droits 2008 (part SCPP : 77,2 %).

→ La SCPP a également perçu au titre de 2010 :

- 2,607 M€ des télévisions, dont 0,121 M€ de régularisation SPPF sur la répartition de 2009 (2,231 M€ en 2009),
- 1,363 M€ des sonorisateurs, sites Internet, fournisseurs d'attentes et des télévisions (1,110 M€ en 2009),
- 1,244 M€ de sonorisateurs pour le compte de sociétés de perception étrangères (1,477 M€ en 2009).

2 > LES RÉPARTITIONS

→ Les montants mis en répartition en 2010 sont supérieurs de 2 % à ceux répartis en 2009 (62,919 M€ en 2009 et 58,855 M€ en 2008).

RÉPARTITION	DATE REP.	MONTANT BRUT	AIDES À LA CRÉATION	RETENUE STATUTAIRE	NON RÉPARTISSABLES	PRODUCTEURS
RE						
RE sur diffusions n° 68	9/07/10	3 612 145,35	0,00	413 757,70	531 060,69	2 667 326,96
Annul. RE/ventes 2008 Prov.	03/11/10	-2 539 563,15	0,00	-185 388,11	-590 204,07	-1 763 970,97
RE/ventes 2008 Déf. n° 70	03/11/10	4 511 087,60	0,00	329 309,40	869 838,96	3 311 939,24
RE TV 2004 à 2007 n° 71	22/11/10	3 665 851,84	0,00	384 118,68	623 781,64	2 657 951,52
RE sur diffusions n° 72	07/12/10	12 628 161,15	0,00	1 359 850,87	3 750 459,08	7 517 851,20
RE sur ventes 2009 Provisoire	09/07/10	2 463 736,26	0,00	290 720,88	544 670,67	1 628 344,71
	EUR	24 341 419,05	0,00	2 592 369,42	5 729 606,97	16 019 442,66
				sur irrep. et rep.		
CPS						
CPS sur ventes 2009 Provisoire	09/07/10	16 751 731,05	4 187 932,76	1 482 528,20	0,00	11 081 270,09
Annul. CPS/ventes 2008 Prov.	23/10/10	-13 366 720,04	-3 341 680,01	-731 827,92	0,00	-9 293 212,11
CPS sur ventes 2008 n° 69	23/10/10	13 669 717,29	3 417 429,32	748 417,02	0,00	9 503 870,95
CPS sur diffusions 2004 n° 72	30/11/10	1 231 405,00	307 851,25	87 737,61	0,00	835 816,14
	EUR	18 286 133,31	4 571 533,33	1 586 854,91	0,00	12 127 745,07
DROITS PHONOS / ATT						
Droits phonos n° 68	09/07/10	-2 850,59	0,00	-273,21	0,00	-2 577,38
Att. Téléph. 2009 n° 68	09/07/10	1 475 789,72	0,00	163 503,30	0,00	1 312 286,42
TV 2008 n° 71	22/11/10	2 417 141,68	0,00	176 451,34	0,00	2 240 690,34
Droits phonos n° 71	22/11/10	823 848,58	0,00	80 396,89	0,00	743 451,69
Mood Média pour Suède	06/07/10	82 334,30	0,00	0,00	0,00	82 334,30
Mood Média pour Finland	10/08/10	61 686,74	0,00	0,00	0,00	61 686,74
Mood Média pour UK	09/07/10	1 033 108,00	0,00	0,00	0,00	1 033 108,00
Att. Téléph. Régul. n° 72	07/12/10	709 327,40	0,00	71 769,43	0,00	637 557,97
Droits phonos n° 72	07/12/10	726 600,20	0,00	67 530,56	0,00	659 069,64
	EUR	7 326 986,03	0,00	559 378,31	0,00	6 767 607,72
CPA						
CPA 2008	21/12/10	196 779,43	49 194,86	8 855,07	0,00	138 729,50
Phonogrammes 2003-2008	21/12/10	106 385,12	26 596,28	4 787,33	0,00	75 001,51
	EUR	303 164,55	75 791,14	13 642,40	0,00	213 731,01
VIDÉO						
Répartition vidéo au 31/12/10		13 370 289,48	0,00	802 217,37	0,00	12 568 072,11
F. Tampon 2008	09/12/10	622 007,32	0,00	37 320,44	0,00	584 686,88
	EUR	13 992 296,80	0,00	839 537,81	0,00	13 152 758,99
TOTAL GENERAL 2010	EUR	64 249 999,73	4 647 324,46	5 591 782,85	5 729 606,97	48 281 285,45



1 > LES CHIFFRES CLÉS

→ Aux charges courantes de la SCPP se sont ajoutés en 2009, les coûts de la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale de l'Édition Phonographique et des dispositions de lutte contre la piraterie de la loi HADOPI. En 2010, la SCPP a pris en charge, en sus, une subvention au Bureau Export^[5] avec l'accord de l'Assemblée Générale de juin 2010.

Les charges courantes de la SCPP sont en baisse de 1 %, ses charges totales en augmentation de 11,3 %, mais 70 % de cette augmentation est due à la provision couvrant le risque d'un revirement de l'analyse de l'administration fiscale quant à sa position sur la Taxe professionnelle de la SCPA. Jusqu'à présent cette administration considérait que la SCPA n'était pas passible de cette taxe, par courrier l'administration nous a informés qu'elle considérait que cette taxe, au titre des exercices 2008 et 2009, devrait être payée par les associés de la SCPA.

EN MILLIONS D'EUROS	2009	2009 sans les 2 mensualités CPS	2010	%
Droits Vidéos	18,514	18,514	15,058	-18,67 %
Copie Privée Sonore	19,996	15,959	17,103	7,17 %
Copie Privée Audiovisuelle	0,418	0,418	0,551	31,82 %
Rémunération Équitable	20,367	20,367	25,209	23,77 %
Droits Phonos	6,651	6,651	6,956	4,59 %
TOTAL DES PERCEPTIONS	65,946	61,909	64,877	4,8 %
Frais Divers de Gestion	2,584	2,584	2,656	2,78 %
Charges Salariales	3,157	3,157	3,031	-3,99 %
SOUS-TOTAL CHARGES DE GESTION	5,740	5,740	5,686	-0,94 %
Mise en œuvre de la Convention Collective	0,132	0,132	0,229	73,48 %
Anti piraterie et mise en œuvre loi HADOPI	0,515	0,515	0,684	32,91 %
Subvention au Bureau Export	-	-	0,307	ns
Relations institutionnelles	0,036	0,036	0,036	-
Charges de répartition (accord SCPP/SPPF)	0,378	0,378	0,082	-78,38 %
Provision « Taxe professionnelle SCPA »	-	-	0,543	ns
SOUS-TOTAL AUTRES CHARGES	1,062	1,062	1,881	77,11 %
TOTAL DES CHARGES	6,802	6,802	7,567	11,26 %
Retenues Statutaires	5,846	5,846	6,125	4,8 %
Produits divers	0,941	0,941	0,880	-6,5 %
TOTAL PRODUITS	6,787	6,787	7,005	3,2 %
Résultat	-0,016	-0,016	-0,561	ns
Investissements	0,792	0,792	0,679	-14,3 %

→ La SCPP et la SPPF contestent cette position, mais, dans l'attente de la fin de la procédure, la SCPP a provisionné sa part de la charge : 543 K€. Sans cette provision, l'augmentation des charges totales serait de 3,3 %.

→ Le taux de retenue de 2010, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, est maintenu à 11,8 %, le résultat négatif de 561 K€ correspond quasiment à la provision évoquée ci-dessus et sera reporté à nouveau.

→ La retenue sur les droits de diffusion des vidéomusiques reste à 6 %.

→ Au 31 décembre 2010, le montant des retenues comptabilisées était de 6,125 M€ (5,846 M€ en 2009) et représente 9,44 % des perceptions courantes (idem en 2009).

→ Le ratio « charges courantes/perceptions », qui était de 9,3 % en 2009, est de 8,8 % en 2010.

→ Les charges d'exploitation de la SCPP intègrent pour la douzième et dernière année, la mutualisation des « charges de répartition » de la SPPF et de la SCPP, en diminution de 429 K€ par rapport à l'exercice précédent.

[5] Compte tenu du poids pris par les charges qui ne relèvent pas de la gestion courante de la SCPP (perception et répartition des droits) dans les charges totales de la SCPP, ces dernières charges sont regroupées dans une rubrique « Autres charges », conformément aux règles de classification établies par l'IFPI.

2 > Arrêté des comptes > exercice 2010

2 > LE BILAN

Les principaux investissements de l'exercice

→ En 2010, la société a mis en exploitation :

- 1 – le lot 2 (multiutilisateurs, déclaration des musiciens) du logiciel de déclaration des phonogrammes « Déclarations »,
- 2 – le site « Musiciens » pour les producteurs (SCPP et SPPF)
- 3 – le module « Aides à la création » du portail Internet des membres de la SCPP ;
et a renouvelé comme chaque année une partie de son parc informatique obsolète.

Les créances, disponibilités et charges constatées d'avance

→ Les comptes clients (produits à recevoir), qui s'élèvent à 6,999 M€, se composent de créances sur les diffuseurs de vidéomusiques (en grande partie les facturations à établir pour les diffusions de décembre).

→ Les autres créances sont essentiellement des rémunérations provisionnées chaque année à concurrence des montants connus à facturer à la SCPA représentant la Rémunération Équitable réglée par la SPRE, de la CPS réglée par la SORECOP et des droits « Attentes Téléphoniques », et non encore reversées à la SCPP, de la TVA à régulariser liée aux provisions des rémunérations et aux opérations en cours et enfin des avances de trésorerie faites en décembre 2009 aux membres.

→ Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 24,970 M€ (contre 33,106 M€ à fin 2009) dont 24,648 M€ pour les valeurs mobilières de placement :

BANQUES ET PRODUITS	QUANTITÉ	VALEUR UNITAIRE	MONTANTS
BNP PARIBAS – BNP FCP KLEBER MOIS	101	22 648,84	2 287 533,13
BNP PARIBAS – CASH INVEST	1264	2 265,36	2 863 415,04
PALATINE – PALATINE SÉCURITÉ	1339	14 179,88	18 986 859,32
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – SG SICAV SGAM MONEPLUS	22,014	23 192,25	510 554,28
TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2010			24 648 361,77

→ Les disponibilités sur les comptes courants de la SCPP s'élevaient à 321 682 €.

Les capitaux propres de la société

→ La SCPP compte, fin 2010, 1 433 associés (1 239 au 31/12/2009).

Le montant des capitaux propres est exceptionnellement et provisoirement négatif (-195 K€) car la provision que le Conseil d'Administration a décidé de comptabiliser par précaution ne donne pas lieu, si l'Assemblée Générale en est d'accord, à une retenue. Le report à nouveau s'élève fin 2010, après affectation du résultat, à -527 400 €.

Les principales dettes

→ Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 0,410 M€, se composent essentiellement des factures d'honoraires de nos conseils et de factures des prestations de services des derniers mois de l'année.

→ Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 16,066 M€ et sont principalement :

- les provisions pour congés payés, charges sociales et intéressement des salariés (0,710 M€),
- la TVA sur les droits perçus et à percevoir.

→ Les « autres dettes » (charges à payer) soit 177,9 millions d'euros sont composées essentiellement :

- des droits à payer aux ayants droit dont les factures ne sont pas parvenues à la SCPP au 31 décembre 2010,
- des droits non répartis perçus en 2010 et, pour une faible partie antérieurement, et qui seront mis en répartition en 2011,
- du solde de « non répartis » en attente d'affectation (budget d'aides 2011) et de régularisation avec la SPPF (6,701 m€).

3 > LE COMPTE DE RÉSULTAT

A > Les charges

EN M€	BUDGET 2010	RÉÉL 2010	ÉCART	ÉCART %
Autres achats et charges externes	1,881	1,830	-0,051	-2,72 %
Impôts et taxes	0,215	0,235	0,020	9,18 %
Charges de personnel	2,963	3,031	0,068	2,29 %
Dotations aux amortissements et provisions	0,597	0,590	-0,007	-1,17 %
Charges financières et exceptionnelles	0,001	0,000	-0,001	ns
TOTAL CHARGES DE GESTION	5,657	5,686	0,029	0,51 %
Quote-part coûts informatiques SCPP/SPPF	0,200	0,082	-0,118	-59,00 %
Mise en œuvre « Convention Collective »	0,288	0,229	-0,059	-20,43 %
Mise en œuvre « Loi HADOPI » + anti-piraterie	0,756	0,684	-0,072	-9,54 %
Subvention au Bureau Export	0,407	0,307	-0,100	-24,57 %
Lobbying	0,036	0,036	0,000	0,00 %
Provision « Taxe Professionnelle SCPA »	-	0,543	0,543	ns
TOTAL AUTRES CHARGES	1,687	1,881	0,194	+11,5 %
TOTAL DES CHARGES	7,344	7,567	0,223	3,03 %

→ Les charges de l'exercice 2010 sont de 0,223 M€ supérieures à celles prévues au budget.

Cet écart se compose principalement de :

- 0,117 M€ représentant le coût du MIDEM, financé par les non répartis non affectés (transfert de charges ne figurant pas au budget),
- 0,087 M€ provenant de la comptabilisation en produit de la part SPPF des coûts de perception de la rémunération « Attentes Téléphoniques » qui n'est pas comptabilisé en charge dans le budget 2010, et
- 0,543 M€ qui est la provision couvrant le risque pour la SCPP d'avoir à payer sa part de la Taxe Professionnelle de la SCPA pour les exercices 2008 et 2009.

et est compensé en partie par :

- la diminution de la part des charges de répartition mutualisées supportées par la SCPP (-0,118 M€),
- un montant inférieur au montant prévu de la subvention au Bureau Export (-0,100 M€),
- un décalage dans les coûts de la mise en œuvre de la loi HADOPI (-0,072 M€).

B > Les produits

EN M€	BUDGET 2010	RÉEL 2010	ÉCART	ÉCART %
Retenue statutaire RE	2,889	2,987	0,098	3,38 %
Retenue statutaire CP	1,581	1,569	-0,012	-0,73 %
Retenue statutaire Vidéo	1,111	0,903	-0,208	-18,71 %
Retenue statutaire Droits Phonos	0,642	0,666	0,024	3,70 %
TOTAL RETENUE STATUTAIRE	6,223	6,125	-0,098	-1,57 %
Refacturation utilisation base de données	0,138	0,202	-	-
Frais de gestion Attentes Téléphoniques	0,423	0,500	0,077	18,28 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0,561	0,702	0,141	25,22 %
Produits exceptionnels et autres produits	0,025	0,013	-0,012	-47,57 %
Transferts de charges et reprise de provision	0,025	0,164	0,139	ns
TOTAL PRODUITS	6,834	7,005	0,171	2,50 %
RÉSULTAT	-0,510	-0,561	-0,052	ns

a – Les retenues

- Le taux de retenue « phonos » qui avait été exceptionnellement baissé à 7,3 % en 2008 pour tenir compte de la perception des droits des « TV » de 2003 à 2007 a été fixé à 11,8 % en 2009 (11,1 % en 2007) et pourra rester à ce même niveau en 2010.
- Le taux de retenue sur les droits « vidéomusiques » et Copie Privée audiovisuelle reste fixé à 6 %.
- Le taux de retenue moyen de la SCPP est, en 2010, de 9,44 % (idem en 2009 à données comparables).

b – L'accès à la base « Phonogrammes »

- Comme chaque année, la SCPP a facturé à l'ADAMI le droit d'accès à sa base de données pour 138 K€.

c – Les produits financiers

- La SCPP a réparti à ses ayants droit 0,250 M€ de produits financiers en décembre 2010.

d – Les produits exceptionnels et autres produits

- Ces produits se composent d'une part des dommages et intérêts obtenus dans des contentieux « Piraterie » et, d'autre part, des coûts salariaux immobilisés.

4 > CONCLUSION

La progression des perceptions de la SCPP a repris grâce à l'augmentation de la perception de la Rémunération Équitable auprès des lieux sonorisés. La diminution des droits de diffusion des vidéomusiques risque toutefois d'atténuer, dans les prochaines années, cette augmentation qui est programmée jusqu'en 2013.





Ernst & Young et Associés
 Tour Ernst & Young
 Faubourg de l'Arche
 92037 Paris - La Défense cedex
 Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
 www.ey.com/fr

Société Civile des Producteurs de Phonogrammes

Comptes Annuels

Rapport de l'expert-comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels arrêtés par la Société Civile des Producteurs de Phonogrammes pour l'exercice de douze mois clos au 31 décembre 2010, et conformément à nos accords, nous déclarons que les comptes annuels, figurant ci-après, sont caractérisés notamment par les données suivantes :

• Total du bilan	€.	195 664 223
• Total des produits	€.	7 724 728
• Perte de l'exercice	€.	561 267

Cette mission a été réalisée conformément aux normes et aux diligences de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables. Elle n'a pas pour objectif une certification au sens des normes d'audit généralement admises.

Le 2 mai 2011

ERNST & YOUNG ET ASSOCIES

Isabelle Agniel

3 > Comptes annuels au 31 décembre 2010

ACTIF Comptes annuels au 31 décembre 2010				
	31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Brut	Amortissements	Net	Net
Concessions, brevets, licences	5 501 126	4 446 302	1 054 825	935 135
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	77 003	0	77 003	144 970
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 578 129	4 446 302	1 131 827	1 080 105
Installations techniques, matériel, outillage	4 073	4 073	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 252 829	1 065 988	186 842	248 462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 256 903	1 070 061	186 842	248 462
Autres participations	152		152	152
Autres immobilisations financières	5 300		5 300	5 300
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 452	0	5 452	5 452
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	6 840 484	5 516 363	1 324 121	1 334 020
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	0		0	807
Créances	11 936 279		11 936 279	10 399 910
Autres créances	157 136 774		157 136 774	102 810 722
CRÉANCES DIVERSES	169 073 054	0	169 073 054	113 210 633
Valeurs mobilières de placement	24 648 362		24 648 362	32 601 435
Disponibilités	321 682		321 682	505 501
VALEURS DISPONIBLES	24 970 043	0	24 970 043	33 106 935
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	194 043 097	0	194 043 097	146 318 375
Charges constatées d'avance	297 004		297 004	382 970
TOTAL DE L'ACTIF	201 180 585	5 516 363	195 664 223	148 035 364

PASSIF Comptes annuels au 31 décembre 2010		
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Capital social	214 950
Réserves statutaires ou contractuelles	116 790	110 490
Report à nouveau	33 866	49 846
RÉSULTAT OU PERTE DE L'EXERCICE	-561 267	-15 981
Subvention d'investissement nette	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-195 661	330 205
Provisions pour risques et charges	543 000	0
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	543 000	0
Dépôts de garantie	13 863	20 271
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	405 237	360 890
Dettes fiscales et sociales	16 066 181	15 588 311
Autres dettes	178 831 602	131 735 686
TOTAL DES DETTES	195 316 884	147 705 158
TOTAL DU PASSIF	195 664 223	148 035 364

COMPTE DE RÉSULTAT			
	31 décembre 2010		31 décembre 2009
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES : RETENUES STATUTAIRES		6 125 421	5 845 614
<i>Copie privée sonore</i>	1 544 585		1 774 966
<i>Rémunération équitable</i>	2 986 920		2 328 894
<i>Copie privée audiovisuelle/ numérique de l'image/mandat Vidéo</i>	24 635		17 231
<i>Droits vidéomusiques</i>	903 144		1 110 772
<i>Droits phonogrammes</i>	666 138		613 752
Refacturation des coûts informatiques liés aux répartitions		719 057	723 111
Autres prestations de services		202 162	137 967
Frais de gestion Attentes téléphonique (17 %)		500 329	518 397
Frais de gestion AU Étrangers		250	250
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		7 547 220	7 225 340
Non-répartissables affectés			
Reprise de provision et transfert de charges		111 974	167 656
Autres produits d'exploitation		52 427	70 809
PRODUITS D'EXPLOITATION		7 711 622	7 463 804
Autres achats et charges externes		2 569 452	2 082 753
Impôts, taxes et versements assimilés		234 991	217 052
Salaires et traitements		2 320 657	2 246 800
Charges sociales		1 196 282	1 298 867
Dotations aux amortissements sur immobilisations		620 816	575 200
Dotations aux provisions pour risques et charges		543 000	0
Prise en charge conjointe des coûts informatiques de répartition		800 778	1 101 468
Autres charges d'exploitation		19	9
CHARGES D'EXPLOITATION		8 285 995	7 522 150
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-574 373	-58 345

COMPTE DE RÉSULTAT [SUITE]		
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	72
Différences négatives de change		0
CHARGES FINANCIÈRES	0	72
RÉSULTAT FINANCIER	0	-72
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-574 373	-58 419
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 107	46 224
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 107	46 224
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 787
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 787
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 107	42 436
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 724 728	7 510 028
TOTAL DES CHARGES	8 285 995	7 526 009
BÉNÉFICE OU (PERTE)	-561 267	-15 981

ANNEXE

1 > Faits significatifs de l'exercice

La Société Civile des Producteurs Associés a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en janvier 2011, portant sur les déclarations fiscales de la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 étendue jusqu'au mois de novembre 2010 pour les déclarations de TVA.

Dans le cadre de ce contrôle, l'administration fiscale a adressé à la SCPP le 21 janvier 2011, une lettre l'informant que la SCPA est passible de la taxe professionnelle mais que l'imposition est établie au nom de chacun de ses membres. Au titre des années 2008 et 2009 les bases imposables ont été minorées pour la SCPP de 1806 843 € au titre de l'année 2008 et 1816 860 € au titre de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, la SCPP a comptabilisé à ce titre une provision pour charge d'impôts de 543 000 €. La société conteste auprès de l'administration cette position.

2 > Règles et méthodes comptables**2.1 Cadre légal de référence**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général modifié notamment par le règlement N° 2000-6 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs, N° 2002-10 du 12 avril 2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et N° 2004-6 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que le règlement n° 2008-09 relatifs à la comptabilisation des droits d'auteurs.

2.2 Méthode de présentation du compte de gestion et de résultat

Les opérations sont résumées et présentées à l'aide du « Compte de gestion », tel que défini par les dispositions du Décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998, annexe 1. Ce compte de gestion, conforme au décret du 18 novembre 1998, est complété d'un compte de résultat présenté selon les prescriptions du plan comptable général.

2.3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des logiciels acquis par l'entreprise,
- des frais de conception des bases de données et des logiciels de répartition, réalisés par des prestataires informatiques ou le service informatique de la SCPP. Les coûts internes sont immobilisés sur la base des coûts salariaux consacrés à la réalisation des développements.

L'ensemble de ces immobilisations incorporelles est amorti linéairement sur trois ans.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon les méthodes linéaire ou dégressive, soit :

	LINÉAIRE	DÉGRESSIF
Agencements, installations	8 ans	
Matériel de bureau	5 ans	
Matériel informatique		3 à 5 ans
Mobilier	5 ans ou 8 ans	
Matériel industriel	5 ans	

2.6 Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan au coût historique ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et, à la fin de l'exercice, il est procédé à une estimation de ces titres, basée sur leur valeur boursière.

Les valeurs de placement sont constituées par des S.I.C.A.V. de capitalisation, fonds communs de placement et certificats de dépôts négociables. Conformément aux statuts de la société, les plus-values sur ces titres viennent en complément des droits des producteurs de phonogrammes.

2.8 Provisions pour risques

La société constitue des provisions pour risques en fonction des litiges encourus, susceptibles d'avoir une incidence sur ses produits et ses charges.

2.9 Règles et méthodes concernant les droits**— 2.9.1 Obligation d'aide à la création**

La SCPP doit statutairement et en vertu de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle consacrer une part des droits collectés à l'aide à la création : 25 % des montants collectés sur la copie privée des phonogrammes et l'intégralité des non répartisibles générés sur les années de droits postérieurs au 1^{er} août 2000.

Cette contribution est comptabilisée au passif du bilan puis minorée des différents versements effectués à ce titre.

— 2.9.2 Droits collectés et répartis

L'ensemble des droits collectés par la société doit faire l'objet d'une répartition.

Les droits collectés et à collecter sont donc d'un montant identique aux droits répartis et à répartir.

Les droits à répartir aux producteurs sont inscrits au passif du bilan pour leur montant TTC total, sous la seule déduction de l'aide à la création liée aux droits provenant de la copie privée des phonogrammes.

— 2.9.3 Non répartisables de la rémunération équitable

Selon l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, les sommes encaissées à compter du 1^{er} août 2000 au titre de la rémunération équitable sur la radiodiffusion et la communication dans les lieux publics des phonogrammes du commerce, et non répartisables en application du Code de la Propriété Intellectuelle et des Conventions Internationales doivent être entièrement affectées à des actions d'aides à la création.

La rémunération équitable perçue avant le 1^{er} août 2000 n'est pas concernée par cette modification législative. L'affectation des sommes non répartisables qui seront constatées sur ces sommes lors des prochaines répartitions est donc soumise aux règles définies précédemment par le législateur.

Ces sommes sont comptabilisées au passif du bilan.

La rémunération équitable non répartisable perçue après le 1^{er} août 2000 dont dispose la société est utilisée au financement de ses actions d'aide à la création, développement de la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

— 2.9.4 Prestations de services : retenues statutaires

L'essentiel des produits d'exploitation de la SCPP est constitué par une retenue statutaire sur les droits répartis aux adhérents.

Les taux de la retenue statutaire sont fixés par l'assemblée générale des sociétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la retenue statutaire est considérée comme acquise au cours de l'exercice de collecte des droits. Les retenues statutaires considérées comme acquises selon cette méthode, mais liées aux droits en cours de répartition et non encore versées aux producteurs, sont inscrites séparément à l'actif du bilan, parmi les produits à recevoir.

— 2.9.5 Droits dus par les usagers des attentes téléphoniques

La SCPP assure pour le compte de la SCPA la gestion administrative des droits relatifs aux Attentes Téléphoniques moyennant une commission de gestion de 17 % sur les droits collectés.

Le montant généré par les frais de gestion perçus, par la SCPP au titre de la collecte des droits relatifs aux attentes téléphoniques, s'élève à 500 329 € au 31 décembre 2010.

Depuis 2005, les sommes perçues durant un exercice sont considérées comme étant les sommes perçues au titre de cette même année de droit. Ces droits sont comptabilisés sur la base des règlements reçus sur l'exercice en cours et non plus sur la base de la période de droit.

2.10 Coûts informatiques conjoints à la SCPP et SPPF

Pour améliorer la précision et la fiabilité des répartitions respectives de la SCPP et la SPPF, ces dernières sont convenues de mutualiser leurs coûts de gestion du répertoire social et de répartition. Les deux sociétés facturent la SCPA, sur justificatifs, leurs frais informatiques. La SCPA refacture ensuite à chaque partie sa quote-part du total de frais déterminés, à titre définitif, sur la base de la quote-part moyenne des répartitions provisoires au titre de l'année civile pour l'année civile de prise en charge des coûts.

La clé de répartition définitive, qui dépend de l'achèvement de l'ensemble des répartitions des droits de la période, ne pourra être déterminée qu'environ 4 à 5 ans après l'année de réalisation des coûts. Dans l'intervalle, il est utilisé une clé de répartition provisoire basée sur la moyenne des deux derniers taux de répartition définitifs connus.

Le montant des coûts refacturés par la SCPA à la SCPP, sur la base de la quote-part moyenne des répartitions définitives au titre de l'année civile pour l'année civile de prise en charge des coûts, s'élève à 800 778 € (HT).

Le montant des coûts refacturés par la SCPP à la SCPA au 31 décembre 2010 s'élève à 719 057 €.

3 > Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 Informations relatives aux droits

— 3.1.1 Droits collectés

Les droits collectés au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

	Reliquats droits antérieurs	Droits constatés en 2010		Total des droits de l'exercice [2]	Total des droits de l'exercice précédent
	Provision au 31/12/2009	Facturation	Provision au 31/12/2010		
Copie Privée Sonore	4 704 562	16 562 340	5 244 837	17 102 614	19 995 530
Rémunération Équitable	4 151 281	26 315 222	3 044 701	25 208 642	20 367 760
Droits Vidéomusiques	5 308 756	14 514 536	5 852 294	15 058 074	18 513 556
Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image / Mandat Vidéo/Photogrammes	211 888	450 211	312 631	550 954	242 861
Droits Phonogrammes [1]	5 530 919	9 024 599	3 462 806	6 956 486	6 826 219
Total	19 907 405	66 866 907	17 917 269	64 876 769	65 945 926

[1] Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs, copie privée mandats éléments arts visuels et Fournisseurs d'attentes téléphoniques. Au 31/12/2009, une provision de 10 185 000 € pour droit phonographique relatifs aux accords TV avait été comptabilisée.

[2] Le total des droits est égal à la somme de la facturation et de la provision de l'exercice diminué de la provision de l'exercice précédent (hors régularisations).

— 3.1.2 Droits mis en répartition

Les droits mis en répartition sont présentés dans le tableau page suivante pour leur montant total hors taxes, après imputation de la quote-part obligatoire d'aide à la création de 25 % pour les droits issus de la rémunération de la Copie Privée Sonore et de la Copie Privée Audiovisuelle, et après prélèvement de la quote-part de la retenue statutaire déjà comptabilisée en ressource pour la gestion de la SCPP.

Le détail par années de perception des sommes à répartir est présenté dans les tableaux suivants.

— 3.1.3 Tableau d'affectation des droits au 31 décembre 2010

Le détail des droits tels qu'ils ont été affectés en 2010, et présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, figure dans le tableau ci-après :

Les tableaux suivants sont présentés hors provisions.

ANNEXE 2

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE (EN EUROS)							
NATURE DES RÉMUNÉRATIONS	DROITS restant à affecter au 31/12/2009	PERCEPTIONS de l'exercice 2010	PRÉLÈVEMENTS pour la gestion ^[A]	MONTANTS affectés (art. L. 321-9) ^[B]	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles	MONTANTS affectés aux ayants droit ^[*]	DROITS restant à affecter au 31/12/2010
	①	②	③	④	⑤	⑥	
RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT							
Vidéomusiques	4 638 125	14 514 536	839 532	0	0	13 152 759	5 160 370
Droits phono.	9 256 167	4 886 239	367 554	0	0	4 526 917	9 247 934
Droits TV	2 869 723	4 109 328	448 699	0	0	2 240 690	4 289 662
RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI							
ARTICLE L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)	0	0	0	0	0	0	0
ARTICLE L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté Européenne)	0	0	0	0	0	0	0
ARTICLE L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté Européenne)	0	0	0	0	0	0	0
ARTICLE L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE répartisables	42 592 812	26 315 222	3 054 108	4 122 328	0	16 019 443	45 712 155
ARTICLE L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores) CPS	14 750 193	16 562 340	1 501 604	4 140 585	0	12 127 745	13 542 598
ARTICLE L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles) CPA	292 050	479 242	21 146	117 479	0	213 731	418 936
TOTAL	74 399 069	66 866 907	6 232 643	8 380 392	0	48 281 285	78 371 656

(*) Les « montants affectés » s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit.

(A) Cette colonne ne contient que les retenues stat. prélevées sur la base des perceptions de l'exercice.

(B) Montant correspondant à 25 % de l'aide à la création calculée sur les perceptions de l'exercice (CPS, CPA) et les non répartisables affectés au budget de l'aide à la création de l'exercice

RATIO prélèvements pour la gestion / perceptions de l'exercice **9,32%**

ANNEXE 3

ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU TITRE DES AFFECTATIONS COLLECTIVES* (EN EUROS)	
ARTICLE L.321-9 ŒUVRES SOCIALES OU CULTURELLES	10 914 270
TOTAL	10 914 270

*Total des engagements de l'exercice

ANNEXE 4

RÉCAPITULATION DES SOMMES RESTANT À AFFECTER INDIVIDUELLEMENT		
EN EUR	MONTANT	ANNÉE DE PERCEPTION
RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT		
Vidéomusiques & droits phonogrammes	4 019 685	2010
	984 807	2009
	33 321	2008
	98 462	2007
	116 090	2006
	2 839	2005
	2 782	2004
	2 106	2003
SOUS TOTAL VID	5 260 092	
Droits phono.	1 966 088	2010
	1 368 017	2009
	1 078 950	2008
	543 776	2007
	668 205	2006
	390 831	2005
	269 490	2004
	343 570	2003
	64 732	2002
	89 183	2001
	318 030	2000
	153 041	1999
	138 664	1998
SOUS TOTAL DROITS PHONO.	7 392 578	
DROITS TV	2 191 919	2010
	2 159 202	2009
	20 710	2008
	11 600	2007
	6 631	2006
	4 931	2005
	3 371	2004
	4 281	2003
SOUS TOTAL DROITS TV	4 402 646	
RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI :		
Article L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)	0	
Article L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté Européenne)	0	
Article L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté Européenne)	0	
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE	15 675 708	2010
	6 590 852	2009
	3 289 287	2008
	2 073 789	2007
	1 383 665	2006
	951 768	2005
	612 802	2004
	40 247	2003
	-2 533	2002
	93 314	2001
	390 593	2000
	-99 731	1999
SOUS TOTAL RE	30 999 761	

RÉCAPITULATION DES SOMMES RESTANT À AFFECTER INDIVIDUELLEMENT [SUITE]			
Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores) CPS	12 009 555	2010	
	2 831 892	2009	
	857 693	2008	
	912 889	2007	
	870 037	2006	
	893 698	2005	
	83 862	2004	
	101 317	2003	
	29 803	2002	
	34 676	2001	
	9 435	2000	
	13 305	1999	
	1998 remise sur le même calendrier de la CPS pour les répartitions communes avec la SPPF (reg sur 1999)	-526 552	1998
	1 688	1997	
	-29 744	1996	
-62 841	1995		
SOUS TOTAL CPS	18 030 714		
Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles) CPA	0	2010	
	289 182	2009	
	59 572	2008	
SOUS TOTAL CPA	348 754		
TOTAL	62 031 899		

— 3.1.4 Retenues statutaires

Le taux de retenue statutaire appliqué aux répartitions est voté par l'Assemblée Générale. Il a évolué comme suit :

	DROITS VOISINS ET ATTENTES TÉLÉPHONIQUES	DROITS VIDÉOMUSIQUES
1986 à 1989	17 %	3 % + 2 %
1990	14 %	3 % + 2 %
1991 et 1992	12 %	3 % + 2 %
1993	8 %	3 %
1994	7 %	3 %
1995	0 %	3 % jusqu'au 31 mai 1995, puis 2 %
1996 à 2000	0 %	2 %
2001	6 %	2 %
2002	11,5 %	6 %
2003	8 %	6 %
2004	9,5 %	6 %
2005	9,75 %	6 %
2006	10,70 %	6 %
2007	11,10 %	6 %
2008	7,30 %	6 %
2009	11,80 %	6 %
2010	11,80 %	6 %

Les retenues statutaires comptabilisées au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Montant constaté au cours de l'exercice	Droits à recevoir, dans l'attente de la mise en répartition et/ou de l'encaissement des droits	
		Montant facturé sur l'exercice 2010	Variation des droits à recevoir/charges à payer
Copie Privée Sonore	1 544 585	1 501 604	42 981
Rémunération Équitable	2 986 920	3 054 108	-67 188
Droits Vidéomusiques	903 144	839 532	63 612
Copie Privée Audiovisuelle/ Numérique de l'image/ Mandat Vidéo/Photogramme	24 635	21 146	3 488
Droits Phonographiques ^[1]	666 143	816 253	-150 110
TOTAL	6 125 426	6 232 643	-107 217

[1] Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs et Fournisseurs d'attentes téléphoniques.

— 3.1.5 Actions d'aide à la création (article 38 de la loi de 1985)

Les sommes affectées par la SPPF aux actions d'aide à la création prévues par l'article L.321-9 du nouveau Code de la Propriété Intellectuelle sont les suivantes :

RESSOURCES	
• À nouveau 2010	4 448 645
• Au titre de la Copie Privée Sonore (utilisation 2011)	4 275 654
• Au titre de la Copie Privée Audiovisuelle (utilisation 2011)	136 859
• Au titre de la Rémunération Équitable (sur décision d'affectation du Conseil d'Administration)	4 122 328
• Report de dossiers annulés (droit de tirage et aide sélective)	895 742
TOTAL RESSOURCES	13 879 228
EMPLOIS	
• Droits de tirages engagés sur 2010	8 413 430
• Aides sélectives engagées sur 2010	3 374 982
• Aides sélectives engagées sur 2011	21 600
TOTAL EMPLOIS	11 810 012
MONTANT DES AIDES RESTANT À ENGAGER AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 069 216

Au cours de l'exercice, les sommes engagées au titre des actions d'aide à la création se sont élevées à 10 914 270 € (annexe 3 du décret du 18 novembre 1998).

3.2 Autres informations relatives au bilan

— 3.2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virement de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, Applications	4 887 776	613 350			5 501 126
Immobilisations en cours	144 970	531 291		599 258	77 003
TOTAL	5 032 746	1 144 641		599 258	5 578 129

La société a poursuivi au cours de l'exercice ses investissements en conception de logiciels destinés au traitement des répartitions et gestion des aides.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements concessions, brevets, licences, applications	3 952 641	493 661		4 446 302
TOTAL	3 952 641	493 661		4 446 302

— 3.2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virement de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Immobilisations	1 267 584	65 535		76 216	1 256 903
TOTAL	1 267 584	65 535		76 216	1 256 903

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements autres	1 019 122	127 155	76 216	1 070 061
TOTAL	1 019 122	127 155	76 216	1 070 061

— 3.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de :

Parts sociales S.C.P.A.	€ 152
Total autres participations	€ 152

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnement pour un montant de 5 315 €.

— 3.2.4 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances au 31 décembre 2010 ont toutes une échéance à moins d'un an à l'exception des dépôts et cautionnements pour un montant de 5 315 €.

— 3.2.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan sont les suivants (en €) :

Clients et comptes rattachés	
Droits collectés vidéogrammes	6 999 342
Total Clients et comptes rattachés	6 999 342
Autres créances	
Droits collectés rémunération équitable	3 641 461
Droits collectés copie privée sonore	6 272 825
Droits collectés copie privée Audiovisuelle/Numérique de l'image/Mandat Vidéo	373 907
Droits collectés phonogrammes	4 013 286
Retenue statutaire copie privée sonore	2 429 522
Retenue statutaire vidéogrammes	686 964
Retenue statutaire rémunération équitable	4 251 786
Retenue statutaire copie privée audiovisuelle/Numérique de l'image	30 119
Retenue statutaire droits phonographiques	1 555 086
Autres produits à recevoir	241 786
Re-facturations coûts informatiques	862 416
Total autres créances	24 359 157
Total des produits à recevoir	31 358 499

— 3.2.6 Valeurs mobilières de placement

Le poste se compose essentiellement de S.I.C.A.V. de capitalisation.

Les valeurs mobilières de placement ont dégagé au cours de l'exercice des plus-values à hauteur de K€ 203 contre K€ 235 au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010 les plus values latentes s'élèvent à K€ 1.

Les produits financiers sont affectés aux sociétaires. Les mouvements de l'exercice (présentés conformément au décret du 18 novembre 1998) sont les suivants :

Produits des valeurs mobilières de placement	
Produits financiers restant à affecter au 31/12/2009	35 869
Produits financiers de l'exercice 2010	231 238
Produits financiers affectés au cours de l'exercice	(250 000)
Produits financiers restant à affecter au 31/12/2010	17 107 €

— 3.2.7 Charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance est le suivant :

Locations et charges locatives	84 708
Abonnements et prestations de services	26 250
Maintenance	32 061
Salons et expositions	101 487
Assurances	15 018
Frais de Télécommunication, documentation	5 466
Tickets restaurants	6 352
Voyages et déplacements	1 039
Divers	24 624
Total	297 004

— 3.2.8 Capitaux propres

Le capital social se compose de 1433 parts au nominal de €.150, entièrement libérées.

Les réserves statutaires sont constituées :

- des parts sociales des adhérents ayant quitté la société, conformément à l'article 19 des statuts ; avant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 stipulant désormais le remboursement des parts des adhérents sortants.
- de l'affectation de droits n'ayant pu être répartis faute de documents justificatifs conformément aux dispositions prévues dans les statuts.

— 3.2.9 Provision pour risques et charges

Une provision pour charge a été comptabilisée au 31 décembre 2010 pour 543 000 €. Vous trouverez en faits significatifs de l'exercice toutes les informations sur cette provision.

— 3.2.10 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes du bilan se présentent ainsi :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (TTC)	
Honoraires	100 134
Frais Poste et télécommunications	7 835
Assurances	3 929
Frais bancaires	1 304
Frais hôtel	230
Personnel Intérimaire	3 694
Immobilisations en cours	2 721
Divers	10 578
Total	130 424
Dettes fiscales et sociales	
Provisions congés payés charges sociales incluses	476 739
Provision pour intéressement des salariés	77 873
Autres dettes sociales	155 547
Total	710 159
Autres dettes	
Produits financiers à répartir aux membres	17 107
Autres produits à répartir aux membres	211 275
Droits à reverser Copie Privée Sonore	24 427 929
Droits à reverser Rémunération Équitable	45 068 834
Droits à reverser Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image	740 482
Droits à reverser Phonogrammes	18 527 120
Droits à reverser Vidéogrammes	6 999 343
Non répartissables de la rémunération équitable ^[1]	6 701 287
Refacturation des coûts informatiques de répartition	1 085 051
Autres charges à payer	26 530
Total	103 804 960

[1] Y compris la quote-part destinée à l'aide à la création dans l'attente de son affectation.

— 3.2.11 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice précédent, soit un bénéfice de €. 15 981, a été intégralement porté en report à nouveau.

3.3 Informations concernant le compte de résultat

— 3.3.1 Compte de gestion de l'année 2010

Le compte de gestion de l'année 2010, présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, s'établit ainsi :

ANNEXE 1 (selon R 321-8 du CPI) COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2010

	CHARGES		RESSOURCES	
	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009
I. CHARGES D'EXPLOITATION :			I. RESSOURCES D'EXPLOITATION :	
A. Achats et charges externes	2 569 452	2 082 753	A. Récupération et refacturation des charges	719 057
			Facturation au titre des frais de gestion	500 329
			Attachés aux attentes téléphoniques	
B. Impôts et taxes	234 991	217 052	B. Retenues sur droits	6 125 421
C. Charges de personnel	3 439 066	3 328 085	C. Autres ressources d'exploitation	254 840
D. Autres charges d'exploitation	800 797	1 101 477	D. Reprise de provisions et transfert charges	111 974
E. Dotation aux amortissements	620 816	575 200		
F. Dotations aux provisions	543 000			
II. CHARGES FINANCIÈRES	0	72	II. RESSOURCES FINANCIÈRES	0
III. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 787	III. RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	13 107
IV. INTÉRESSEMENT	77 873	217 582		
V. IMPÔTS SOCIÉTÉ				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	8 285 995	7 526 009	TOTAL DES RESSOURCES (I + II + III)	7 724 728
EXCÉDENT DE PRÉLÈVEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE			INSUFFISANCE DE PRÉLÈVEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	561 267
TOTAL GÉNÉRAL	8 285 995	7 526 009	TOTAL GÉNÉRAL	8 285 995

7 510 029

15 980

— 3.3.2 Détail des charges d'exploitation

Le détail des charges d'exploitation est le suivant (hors droits à répartir pour l'exercice 2009) :

	2010	2009
Prestations informatiques & études	905 093 €	469 563 €
Fournitures de bureau & autres fournitures non stockées	80 589 €	81 083 €
Loyers et charges locatives	682 008 €	663 651 €
Entretien	93 241 €	73 259 €
Assurances	21 401 €	21 747 €
Documentation	18 621 €	20 204 €
Personnel intérimaire	23 997 €	4 119 €
Honoraires	270 460 €	281 109 €
Publicité relations publiques	84 773 €	64 096 €
Représentations (MIDEM)	111 975 €	117 596 €
Voyages et déplacements	101 443 €	134 523 €
PTT et téléphone	119 097 €	116 059 €
Frais bancaires	5 808 €	5 957 €
Autres charges diverses	50 946 €	29 788 €
Impôts et taxes	234 991 €	217 052 €
Salaires	2 320 657 €	2 246 800 €
Charges sociales	1 118 410 €	1 081 285 €
Charge d'intéressement	77 873 €	217 582 €
Dotations aux amortissements	620 816 €	575 200 €
Dotations aux provisions pour charges	543 000 €	
Autres charges	19 €	9 €
Sous-total	7 485 218 €	6 420 681 €
Prise en charge conjointe des coûts informatiques de répartition	800 778 €	1 101 468 €
Total	8 285 996 €	7 522 150 €

— 3.3.3 Coûts informatiques conjoints à la S.C.P.P. et à la S.P.P.F.

L'incidence sur le compte de résultat de l'exercice de la prise en charge conjointe de leurs coûts informatiques par la SCPP et la SPPF est la suivante (€) :

Coûts informatiques SCPP refacturés à la SCPA.:	Produit	719 057
Quote-part des coûts communs :	Charge	800 778
INCIDENCE NETTE	Charge	81 721

— 3.3.4 Résultat exceptionnel

La société a perçu dans le cadre de ses actions anti-piraterie des produits relatifs aux condamnations prononcées pour un montant de 13 107 €.

4 > Autres informations

4.1 Ventilation de l'effectif salarié

	2010	2009
Catégories	Effectif ^[1]	Effectif ^[1]
	Salarié	Salarié
Cadres	24	23
Employés	20	18
CDD	1	3
Total	45	44

[1] Effectif moyen de l'année

4.2 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas indiquée, car cela aurait pour effet de communiquer une rémunération individuelle.

4.3 Engagements de retraite

Des indemnités sont dues aux collaborateurs de la société au moment de leur départ à la retraite. Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des collaborateurs, le montant des indemnités brutes (hors charges sociales) calculées à la clôture de l'exercice s'élève à 40 585 €. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2010.

C > Annexes / sommaire

ANNEXE 1 p. 50
Organigramme

ANNEXE 2 p. 52
Composition du conseil et du bureau

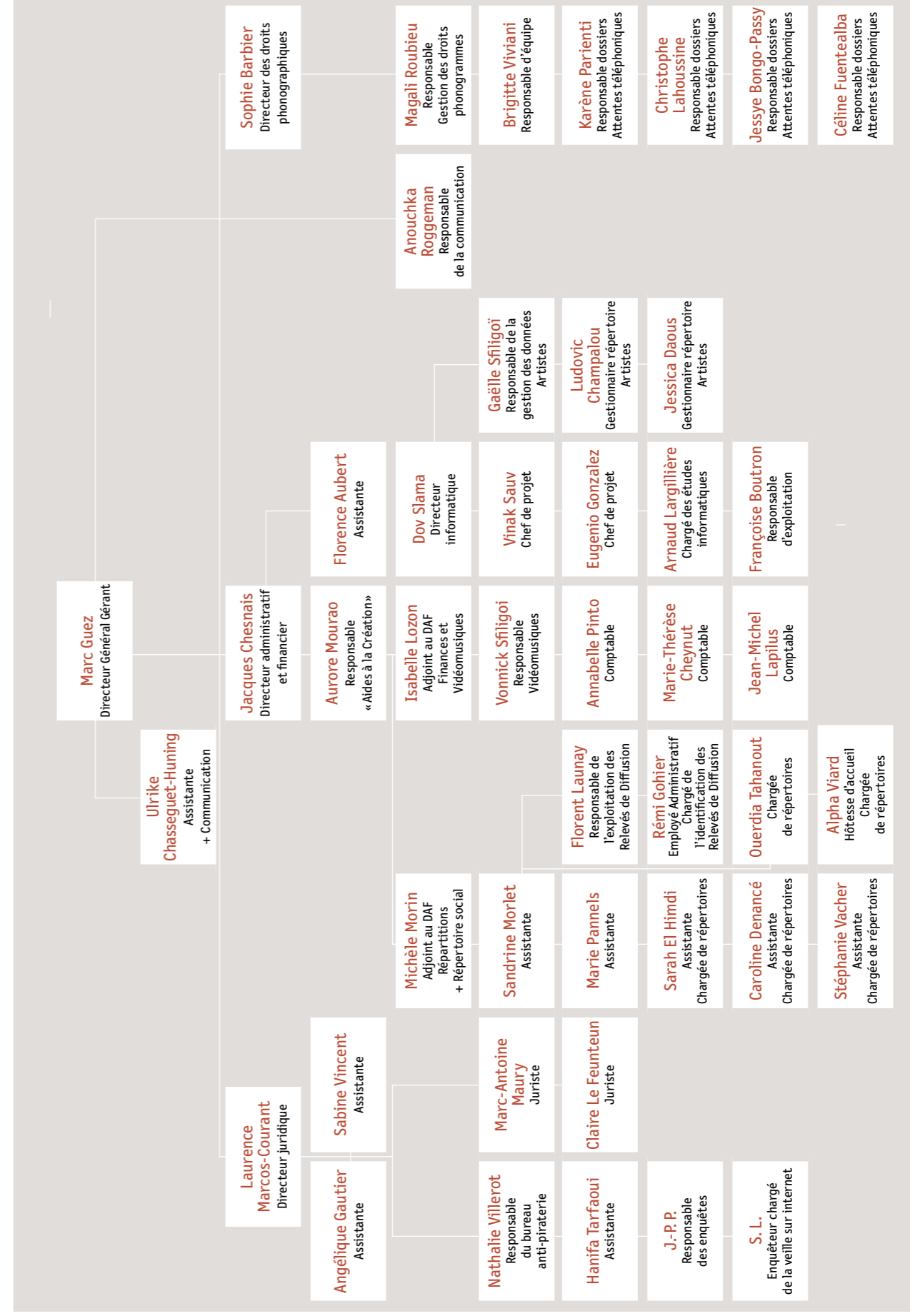
ANNEXE 3 p. 54
Subventions attribuées par la SSCP en 2010

ANNEXE 4 p. 70
Rapport anti-piraterie

ANNEXE 5 p. 76
Rapport communication

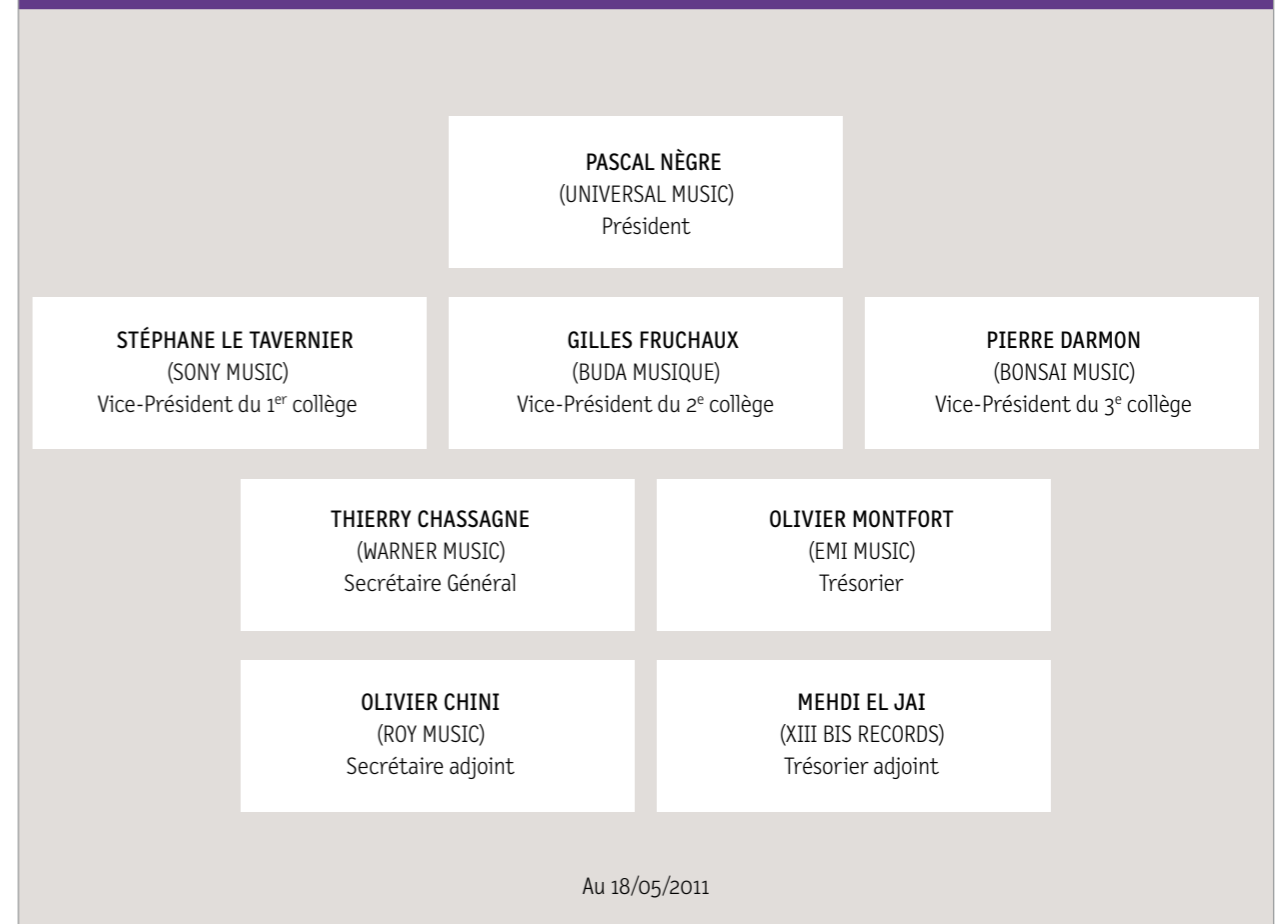
Organigramme

Juin 2011



Composition du conseil et du bureau

BUREAU



CONSEIL

1 ^{er} collège (plus de 45 000 enregistrements)	ABEILLE MUSIQUE Sarl	YVES RIESEL
	EMI MUSIC France	OLIVIER MONTFORT
	SONY Music	STÉPHANE LE TAVERNIER
	UNIVERSAL MUSIC	PASCAL NÈGRE
	WARNER MUSIC FRANCE	YANN MIOSSEC
2 ^e collège (entre 45 000 et 3001 enregistrements)	XIII BIS RECORDS	MEHDI EL JAI
	ARION S.A.	MANUELA OSTROLENK
	BUDA MUSIQUE	GILLES FRUCHAUX
	PRODUCTION INTEGRAL	FLAVIEN PIERSON-GOGUEY
	PRODUCTIONS SUNSET FRANCE	SÉBASTIEN NORMAND
3 ^e collège (moins de 3 001 enregistrements)	BONSAI MUSIC	PIERRE DARMON
	CHRIS MUSIC	DOMINIQUE MOUYEAUX
	ROY MUSIC	OLIVIER CHINI

Subventions attribuées par la SCPP en 2010

Le présent rapport a pour objet, comme chaque année, de rendre compte aux associés de la SCPP et au Ministre de la Culture de l'utilisation des sommes affectées directement ou indirectement par la SCPP à l'aide à la création.

1 > LE FINANCEMENT DE L'AIDE À LA CRÉATION

- La SCPP a disposé, à ce titre, en 2010 d'un montant total de 11 530 753 € soit :
- 5 052 188 €, soit 25 % de la Copie Privée, que la SCPP doit consacrer à l'Aide à la Création,
 - 4 122 328 €, prélevés sur les montants non répartissables de la Rémunération Équitable répartie durant l'exercice précédent,
 - 640 746 €, soit les sommes restant non affectées à des répartitions des années de droit 2000-2001,
 - 780 877 €, prélevés sur les montants non répartissables de la Rémunération Équitable perçues des TV au titre des années de droit 2004-2007 (répartition 2010),
 - 456 551 €, soit le solde du budget d'Aides de l'année 2009 (solde « Aides Sélectives » : 32 433 €, solde « Droits de Tirage » : 424 118 €),
 - 231 429 € de subventions attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées durant l'année 2010 et réintégrées au budget Aides Sélectives 2010,
 - et 246 634 € de subventions « Droits de Tirage » attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées par les producteurs durant l'année 2009 et réintégrées au budget 2010.

2 > L'AFFECTATION DE CES SOMMES

- Le budget total de l'aide à la création de la SCPP a été affecté par le Conseil d'Administration ainsi :
- a) 8 042 446 € au budget « Droits de Tirage » et
 - b) 3 488 306 € pour le budget « Aides Sélectives » (soit 3 256 877 € du budget initial et 231 429 € de subventions des années antérieures annulées et réintégrées)
- Le budget « Aides Sélectives » a été affecté en application de la décision de l'Assemblée Générale à :
- l'aide à la création de phonogrammes : 955 771 € (864 720 € + 91 051 € de subventions des années antérieures annulées).
 - l'aide à la création de vidéomusiques : 405 116 € (329 730 € + 75 386 € de subventions des années antérieures annulées).
 - l'aide à la diffusion de spectacles vivants : 576 899 € (511 907 € + 64 992 € de subventions des années antérieures annulées).
 - l'aide aux projets spéciaux : 1 550 520 €.

3 > LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

- Durant l'exercice 2010, la Commission s'est réunie onze fois pour étudier 869 dossiers de demande de subvention (860 en 2009 et 778 en 2008). Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, 714 subventions (698 en 2009 et 608 en 2008) pour un montant de 10 516 458 €^[1] (soit 7 191 128 € au titre du droit de Tirage » et 3 325 330 € au titre de l'Aide Sélective).
- 82,16 % des demandes ont reçu une réponse positive.

[1] Ce montant ne comprend pas les subventions 2010 annulées à la demande de leurs bénéficiaires durant l'année 2010.

	NOMBRE DE DEMANDES	SUBVENTIONS ACCORDÉES	RÉPONSES POSITIVES
CRÉATIONS			
• Albums	443	357	80,59 %
• Vidéomusiques	288	241	83,68 %
SPECTACLES			
• 1 ^{es} parties	4	4	100,00 %
• Tournées	89	74	83,15 %
• Conventions salles	28	25	89,29 %
• Projets Spéciaux	9	5	55,56 %
FORMATION	3	3	100,00 %
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	5	5	100,00 %
TOTAL	869	714	82,16 %

→ Durant l'exercice 2010, la SCPP a conclu 25 conventions avec des Salles de Spectacles permettant de subventionner 201 « show-cases » :

- | | | | |
|-------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| • Athénée Théâtre (6) | • La Boule Noire (16) | • Le Sentier des Halles (4) | • Nouveau Casino (12) |
| • Batofar (8) | • La Dynamo (4) | • Le Trabendo (8) | • Social Club (4) |
| • Cabaret Sauvage (5) | • La Maroquinerie (12) | • Le Triton (4) | • Studio de l'Ermitage (4) |
| • Café de la Danse (15) | • La Reine Blanche (6) | • L'Européen (15) | • Sunset (4) |
| • Duc des Lombards (4) | • La Scène Bastille (8) | • Le Zèbre de Belleville (10) | |
| • L'Archipel (8) | • Lavoisier Moderne Parisien (4) | • Les Trois Baudets (8) | |
| • La Bellevilloise (8) | • Le Réservoir (4) | • New Morning (20) | |

→ 13 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP :

- au titre du **Spectacles/Projets Spéciaux** : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), l'Association Prix Constantin, Les Victoires de la Musique, l'Association La Nuit des Musiciens, pour la deuxième année Le Printemps des Poètes et pour la première année le Midem (French Vibes).
- au titre de la **Formation** (depuis plus de quatre ans) : le Fair, Le Studio des Variétés et Voix du Sud.
- en tant qu'organismes (depuis plus de quatre ans) : Francophonie Diffusion, le FCM, le FAM, Tous pour la Musique (Pro-Musique France), le GIEEPA (campagne carte « musique » pour les jeunes).

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES	NOMBRE	MONTANT EN EUROS	%
CRÉATIONS			
• Albums	357	5 731 950	54,50 %
• Vidéomusiques	241	2 168 507	20,62 %
SOUS-TOTAL	598	7 900 457	75,12 %
SPECTACLES			
• 1 ^{es} parties	4	18 860	0,18 %
• Tournées	74	813 697	7,74 %
• Conventions salles	25	341 184	3,24 %
• Projets Spéciaux	5	270 000	2,57 %
SOUS-TOTAL	108	1 443 741	13,73 %
FORMATION	3	86 207	0,82 %
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	5	1 086 053	10,33 %
TOTAUX	714	10 516 458	100 %

→ Le solde du budget « Aides Sélectives » s'élevait fin 2010 à 162 976 €, et celui du budget « Droits de Tirage » à 851 319 €.

4 > LES BÉNÉFICIAIRES

- En 2010,
- 83,04 % du budget d'Aide à la création de la SCPP a été attribué directement aux producteurs phonographiques, soit 8 733 014 €.
 - 11,15 % à des institutions (le Fair, Le Studio des Variétés, Voix du Sud, Francophonie Diffusion, le FCM, le Fam, Tous pour la Musique et le GIEEPA) soit 1 172 260 €.
 - 2,57 % à des organisateurs de spectacles dans le cadre de cérémonies de remises de prix professionnels et hommage (l'Association Prix Constantin, Les Victoires de la Musique, l'Association La Nuit des Musiciens, Le Printemps des Poètes et le Midem) soit 270 000 €.
 - 3,24 % aux producteurs phonographiques dans le cadre des conventions avec les salles de spectacles, soit 341 184 €.

5 > LE COÛT DE LA GESTION DES SUBVENTIONS

- Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la société. La SCPP ne procède à aucun prélèvement sur le budget d'aides pour financer ce fonctionnement. Le coût de cette gestion peut cependant être estimé pour 2010 à 91 596 €.

6 > LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

- Toutes les demandes de subvention (autres que celles relevant des projets spéciaux) sont soumises à une Commission d'attribution dont les 9 membres sont élus chaque année par l'Assemblée Générale de la société. Cette Commission, dans le respect des règles arrêtées par le Conseil d'Administration portées à la connaissance de tous les demandeurs^[2], propose au Conseil d'Administration : pour l'aide sélective, l'attribution ou non d'une subvention et le montant de celle-ci et, pour les dossiers utilisant le droit de tirage, après contrôle de l'éligibilité et que le montant demandé respecte les règles de plafonnement en vigueur, l'attribution de la subvention. Le Conseil d'administration mandaté par l'Assemblée Générale, après avoir entendu un représentant de la Commission, attribue ou non les subventions proposées.
- 50 % de la subvention est versée sur présentation d'une facture avant la réalisation du projet, les 50 % restant sont versés sur présentation pour :
- la création de phonogramme : de 2 CD. (Un contrôle est réalisé par sondage à raison d'un dossier « Droit de Tirage » et un dossier « Aides sélectives » par mois, afin de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 40 % des coûts réels d'enregistrement).
 - les vidéomusiques : une copie VHS ou DVD du clip, la copie du contrat de production audiovisuelle ou les factures de paiement pour la réalisation du clip, permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 40 % des coûts réels de réalisation.
 - les tournées et premières parties, la liste des dates réalisées, accompagnée des pièces justifiant le montant de la participation du producteur au financement de la tournée ainsi qu'un exemplaire des encarts presse, affiches, « flyers », tracts, pour contrôler que la subvention obtenue ne dépasse pas 50 % de la participation du producteur.
- Les résultats des contrôles concernant la création de phonogramme, les tournées et les premières parties sont soumis à la validation de la Commission uniquement lorsque les montants accordés doivent être révisés.
- La première moitié de la subvention est récupérée par la SCPP lorsque le projet n'est pas réalisé.
- Seules les subventions attribuées pour les formations d'artistes et les show cases, dans les salles conventionnées par la SCPP, sont réglées en totalité en une seule fois après justification de leur réalisation.

[2] Ces règles figurent sur le dossier de demande de subvention et ont été modifiées par décision des Assemblées Générales du 26 juin 2001 et du 24 juin 2003.

DÉTAIL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2010

N° DU PROJET	NOM DU PROJET	NOM DU PRODUCTEUR	MONTANT EN EUROS
AIDES SÉLECTIVES			
Création phonographique			
2010/033	CD de Guillaume Fedou	JUNESX INTERNATIONAL AIRLINES	3 100,00
2010/036	CD de Maxence Cyrin	KWAIDAN	3 000,00
2010/037	CD de Patrick Bouvet	KWAIDAN	4 500,00
2010/038	CD des Voisins du dessus	C DEDICACE	5 000,00
2010/040	CD de Cécile Hercule	MOUMKINE MUSIC	6 000,00
2010/046	CD de Bernie Bonvoisin	BALADINS TOURS PRODUCTIONS	3 800,00
2010/048	CD de l'Orchestre de Bretagne	TIMPANI	3 500,00
2010/049	CD de Ursus Minor	NATO	4 000,00
2010/050	CD de Maxxo	SARL ECHO PRODUCTIONS	5 600,00
2010/053	CD de l'Ensemble Vox Cantoris	PSALMUS	2 000,00
2010/054	CD de Tony Hymas	NATO	2 600,00
2010/055	CD de Mister Modo & Ugly Mac Beer	JULIEN DIENIS	1 000,00
2010/056	CD de Swing Gadje	COMPAGNIE DU TIRE LAINE	4 200,00
2010/058	CD d'Ayin Aleph	INVENCIS	3 500,00
2010/060	CD de Jesus Martin Moro et Sergio Torices Roldan	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 500,00
2010/061	CD de One Eyed Mule	LE SON DU MAQUIS	4 000,00
2010/064	CD du groupe Caterva	CYLID	1 300,00
2010/067	CD de François Morel	LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR	10 500,00
2010/069	CD de William White	LE SON DU MAQUIS	3 500,00
2010/071	CD de Gil	ARTEKA PRODUCTIONS	3 500,00
2010/072	CD des French Cowboy	HAVALINA RECORDS	3 000,00
2010/074	CD de Michel Mallory	L'ANGELINA	4 500,00
2010/077	CD de Silvervince	DIALECT	3 100,00
2010/082	CD de 1973	BLONDE MUSIC	4 000,00
2010/089	CD de Emmanuel Hocdé	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 200,00
2010/091	CD de Frédéric Ledroit	SKARBO	2 200,00
2010/093	CD de la Gargote	ASSOC'PIQUANTE	2 700,00
2010/095	CD du groupe Steff Tej & Ejectés	LES DISQUES DU TIGRE	2 500,00
2010/110	CD Duparc-sonate pour violoncelles""	MAGUELONE MUSIC	2 000,00
2010/113	CD de Féloche	SCIENCE ET MELODIE	3 500,00
2010/115	CD de Laszlo Jones	DESPERATE RECORDS	7 500,00
2010/132	CD de La Jam	LA SESSION	5 000,00
2010/135	CD de Maxime	MY MAJOR COMPANY (MMC)	4 000,00
2010/137	CD de Fabien Duclerc	MY MAJOR COMPANY (MMC)	5 000,00
2010/141	CD de Diabolus in Musica	ALPHA PRODUCTIONS	2 500,00
2010/143	CD d'Admiral T	DON'S MUSIC	9 000,00
2010/144	CD de Nicolas Comment	KWAIDAN	8 000,00
2010/155	CD de Fergessen	MVS RECORDS	4 000,00
2010/161	CD du Quatuor Parisii	HORTUS DEVELOPPEMENT	2 000,00
2010/171	CD de Clara Moto	INFINE	4 000,00
2010/173	CD de Titom	L'OZ PRODUCTION	3 500,00
2010/180	CD de Abigoba	13 BIS RECORDS	3 000,00
2010/186	CD de Jacques Kauffmann	SKARBO	2 100,00
2010/189	CD de Benjamin Alard	ALPHA PRODUCTIONS	1 000,00
2010/190	CD de Karim Ziad	ACCORDS CROISES	3 500,00
2010/200	CD de Danièle Temstet	CREA TEF	1 500,00
2010/201	CD de Eric Vincent	BEMOL PRODUCTIONS	2 600,00
2010/203	CD de Lucie Bernardoni	AKAMUSIC	4 900,00
2010/210	CD de Damien Poisblaud et l'ensemble Les Chantres Du Thoronet	PSALMUS	1 300,00
2010/213	CD de Al Core	AUDIOGENIC	1 300,00
2010/214	CD de Marcel Zaragoza	DE PLEIN VENT	1 300,00
2010/230	CD de Mr Day	LABEL FAVORITE RECORDINGS	2 500,00
2010/232	CD d'Yvon Chateigner	EDINA MUSIC	3 000,00
2010/235	CD de Luc vertige	LE SON DU MAQUIS	3 600,00
2010/238	CD de Toufo	DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS	3 000,00
2010/239	CD de Rost	SECTION EST PROD CMP	2 700,00
2010/240	CD de Thomas Lacôte	THIEBAULT GENEVIEVE	1 000,00
2010/243	CD de l'ensemble MusicAeterna	ALPHA PRODUCTIONS	2 100,00
2010/244	CD de Arvest	L'OZ PRODUCTION	2 300,00
2010/245	CD de Music is not fun	PBOX	1 900,00
2010/247	CD du groupe Adagio	13 BIS RECORDS	2 300,00
2010/250	CD de Gotan Project	YA BASTA RECORDS	10 500,00
2010/253	CD de Sophia Lorenians	DIALECT	2 100,00
2010/254	CD de Benjamin Paulin	INTERPHONICS	5 000,00

2010/259	CD des Princes du Kuduro	BOMAYE MUSIK	2 000,00
2010/260	CD de Arandel	INFINE	3 000,00
2010/261	CD de Catia Werneck	HELICO	2 100,00
2010/278	CD de Mamani Keita	NO FORMAT	7 000,00
2010/279	CD de Blundetto	HEAVENLY SWEETNESS	3 000,00
2010/282	CD de DJ Shalom	SLACKNESS	2 500,00
2010/285	CD de Muttonheads	SERIAL RECORDS	2 800,00
2010/287	CD de Tabarnak	SARL ECHO PRODUCTIONS	5 000,00
2010/289	CD de Louis-Ronan Choisy	KARAMAZOV	5 000,00
2010/290	CD de Tri Pichon Noz	BNC PRODUCTIONS	5 000,00
2010/292	CD de Yussuf Jerusalem	BORN BAD RECORDS	3 000,00
2010/293	CD Damien Colcomb	HORTUS DEVELOPPEMENT	2 000,00
2010/294	CD de The Slugz	MJF	7 000,00
2010/298	CD de Sexy Sushi	LA CILE	5 000,00
2010/303	CD de Bagdad Rodéo	MVS RECORDS	5 000,00
2010/304	CD de Kana	MVS RECORDS	4 100,00
2010/316	CD de l'Ensemble Les Ombres	ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY	1 500,00
2010/317	CD de Concerto Soave	ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY	1 500,00
2010/319	CD de Romane et Stochelo Rosenberg	UNIVERSAL PUBLISHING PROD. MUSIC FRANCE	12 000,00
2010/323	CD de Roland Tchabounte	SARL TUPELO KABENDE PRODUCTIONS	2 500,00
2010/326	CD du groupe les Croquemitaïnes	COMME-CI COMME-CA PRODUCTIONS	2 500,00
2010/328	CD de Lyzanxia	13 BIS RECORDS	4 000,00
2010/329	CD de Baco	HIRIZ	6 000,00
2010/332	CD de Vismets	ROY MUSIC	2 500,00
2010/354	CD de Pharak	EXCEL ZIK	1 500,00
2010/355	CD de Dornfall	INVENCIS	4 000,00
2010/357	CD de Psiko	AUDIOGENIC	1 000,00
2010/359	CD de Lionel Avot	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 000,00
2010/360	CD d'Oneira	HELICO	5 500,00
2010/364	CD de Tal	EAU DE GAMES	2 000,00
2010/366	CD des Chantres de Saint Hilaire	THIEBAULT GENEVIEVE	1 000,00
2010/367	CD du groupe Master Musicians of Jajouka	LE SON DU MAQUIS	2 000,00
2010/368	CD de EDH	LE SON DU MAQUIS	2 400,00
2010/371	CD de Valérie Barrier	MISTIROUX PRODUCTIONS	4 000,00
2010/372	CD les Musiciens de Saint Julien	ALPHA PRODUCTIONS	5 100,00
2010/373	CD de l'Ensemble Pygmalion	ALPHA PRODUCTIONS	3 000,00
2010/374	CD de Serge Utgé-Royo	EDITO HUDIN	4 800,00
2010/378	CD de Marie Amélie	MY MAJOR COMPANY (MMC)	5 000,00
2010/380	CD de Natacha Ezdra	EDITO HUDIN	2 200,00
2010/381	CD de Methi's	DON'S MUSIC	3 800,00
2010/382	CD de Dinner at The Thompson's	EARTH AT WORK	4 000,00
2010/386	CD de Pedro Soler & Gaspar Claus	INFINE	4 000,00
2010/387	CD de Geoffrey Oryema	13 BIS RECORDS	4 000,00
2010/413	CD du Trio Bacchus	DE PLEIN VENT	1 000,00
2010/414	CD de John Greaves	CRISTAL PUBLISHING	3 000,00
2010/416	CD du Trio Chemirani	ACCORDS CROISES	7 000,00
2010/417	CD de Marianne Picketty et Dana Ciocarlie	PRODUCTION INTEGRAL	3 500,00
2010/438	CD de Jean Sébastien Dureau et Vincent Planès	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 000,00
2010/440	CD de Bévinnda	MUSIQUE ET COMMUNICATION CELLULOID	5 000,00
2010/441	CD de DJ Plaiz	ELECTRICAL STORM	2 500,00
2010/443	CD de Sia Tolno	LUSAFRICA	10 000,00
2010/446	CD du groupe Boy and the Echo Choir	LE SON DU MAQUIS	6 000,00
2010/449	CD de Dagoba	13 BIS RECORDS	9 000,00
2010/452	CD de Max Leonidas	ROYAL RIVER MUSIC	8 000,00
2010/453	CD de Denis King & Olivier Hutman Trio	CRISTAL PUBLISHING	3 000,00
2010/454	CD le Poème Harmonique	ALPHA PRODUCTIONS	12 000,00
2010/457	CD de AnnaO	KWAIDAN	11 000,00
2010/458	CD de Marina Céleste	CAM- LY RECORDS	6 000,00
2010/459	CD de Liff	PRESSE INTERNET LABEL	5 000,00
2010/461	CD d'Amélie	PBOX	5 000,00
2010/462	CD de Marie Noëlle Cros et Pierre Courthiade	DE PLEIN VENT	1 000,00
2010/463	CD de Marie Noëlle Cros et Pierre Courthiade	DE PLEIN VENT	1 000,00
2010/468	CD de DJ Japan	AUDIOGENIC	1 200,00
2010/511	CD de Calvin Russell	13 BIS RECORDS	7 000,00
2010/512	CD de Michel Fugain	BIG BAZAR PRODUCTIONS	8 000,00
2010/518	CD d'Axel & The Farmers	BLEEPMACHINE	6 000,00
2010/522	CD de Sinik	SIX-O-NINE	6 000,00
2010/523	CD de Los Musicos de Su Alteza	ALPHA PRODUCTIONS	10 000,00
2010/524	CD de Lieutenant	DON'S MUSIC	4 000,00

2010/527	CD de Bernardette Le Saché et Vincent Bilon	ARB	2 500,00
2010/528	CD de Alan Vega et Marc Hurtado	LE SON DU MAQUIS	8 000,00
2010/530	CD d'Appletop	LE SON DU MAQUIS	4 000,00
2010/536	CD de The Washing Machine Cie	TROLL'S PRODUCTION	7 000,00
2010/549	CD de Oh No Oh My	MOELLEUX RECORDS	2 000,00
2010/550	CD de Roula Safar	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 000,00
2010/551	CD de Noël Valli	RICORDU	4 000,00
2010/553	CD de Tony Coe , Lol Coxhill et Steve Beresford	NATO	7 000,00
2010/554	CD de François Lemanissier et Sébastien Van Kuijk	THIEBAULT GENEVIEVE	1 500,00
2010/562	CD Ronchonchon & Cie""	LA FAMILIA	7 000,00
2010/584	CD du Hamon Martin Quintet	COOP BREIZH DIFFUSION BREIZH	2 600,00
2010/585	CD du groupe Hangar	ROY MUSIC	5 600,00
2010/586	CD de Soldat Louis	COOP BREIZH DIFFUSION BREIZH	5 350,00
2010/587	CD de Marilyn Frascone	PRODUCTION INTEGRAL	2 750,00
2010/589	CD de Bachar Mar-Khalife	INFINE	5 700,00
2010/591	CD de Laurent de Wilde & Otisto 23	D-FRAGMENT MUSIC	3 100,00
2010/592	CD de Lloyd Cole	13 BIS RECORDS	5 350,00
2010/603	CD de Jean Humenry	COMME-CI COMME-CA PRODUCTIONS	2 600,00
2010/604	CD de Véronique Rivière	EDINA MUSIC	3 800,00
2010/605	CD de Marc Berthoumieux	SOUS LA VILLE	4 600,00
2010/609	CD d'André Dussollier	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	2 100,00
2010/610	CD du Laurent Mignard Pocket Quartet	AMOC	2 100,00
2010/611	CD du groupe Kouyaté Neerman	NO FORMAT	3 350,00
2010/613	CD du groupe Siam	L'OZ PRODUCTION	4 400,00
2010/614	CD de Jean-Baptiste Dupont	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 600,00
2010/615	CD de Lowkey é Kardinal	AUDIOGENIC	1 850,00
2010/616	CD de NLF3	PROHIBITED RECORDS	3 350,00
2010/619	CD de Bertrand Soulier	ABACABA EDITIONS	12 000,00
2010/621	CD du Gnu Quartet	BONSAI MUSIC	4 600,00
2010/622	CD de Giovanni Ceccarelli	BONSAI MUSIC	3 200,00
2010/625	CD de Manuel Armstrong	REMARK	4 650,00
2010/631	CD de Doctor Flavor	I2P MEDIA LTD	2 100,00
2010/633	CD l'incroyable histoire de Gaston et Lucie""	PAPA LUNA PRODUCTIONS	5 100,00
2010/635	CD du groupe Cercueil	LE SON DU MAQUIS	4 600,00
2010/636	CD du groupe Projet Vertigo	LE SON DU MAQUIS	3 100,00
2010/640	CD de Phoebe Killdeer and the Short Straws	KWAIDAN	4 650,00
2010/646	CD de Grégoire	MY MAJOR COMPANY (MMC)	6 100,00
2010/651	CD de Anna Karina	FORMULETTE PRODUCTION	5 000,00
2010/661	CD de Nicolas Bacchus	KWAK MUSIQUE	7 600,00
2010/688	CD de Ben Sidran (live)	BONSAI MUSIC	5 000,00
2010/692	CD de JuneSEX	JUNESSEX INTERNATIONAL AIRLINES	7 000,00
2010/695	CD de Femi Kuti	LABELMAISON LIMITED	12 000,00
2010/696	CD de Yom	BUDA MUSIQUE	4 000,00
2010/697	CD de l'ensemble Café Zimmermann	ALPHA PRODUCTIONS	9 000,00
2010/698	CD de l'ensemble à Deux Violes Esgales	ALPHA PRODUCTIONS	2 500,00
2010/699	CD de Jean Baptiste Dupont	HORTUS DEVELOPPEMENT	1 000,00
2010/708	CD de Joy	LE SON DU MAQUIS	7 000,00
2010/709	CD du groupe Blasphème	13 BIS RECORDS	6 500,00
2010/710	CD de 202 Project	LE SON DU MAQUIS	5 000,00
2010/712	CD de Will Maës et Patrice Fay	DE PLEIN VENT	1 000,00
2010/713	CD du groupe The Enjoys	D & G MEDIA	8 000,00
2010/715	CD de Patrice Fay et Will Maës	DE PLEIN VENT	1 000,00
2010/719	CD du groupe Emzel Café	SARL ECHO PRODUCTIONS	4 000,00
2010/721	CD de l'Ensemble Mundo Corde	PSALMUS	3 500,00
2010/722	CD de N'Relax	GROLEKTIF PRODUCTIONS	4 900,00
2010/723	CD de Al Peco	BIDEW CIDEWN - B.C.W.N.	4 000,00
2010/724	CD de Eye Jack	MY MAJOR COMPANY (MMC)	8 696,00
2010/737	CD de Ali Reza Ghorbani et Dorsaf Hamdani	ACCORDS CROISES	12 000,00
2010/747	CD de Hélène Schmitt et Rémy Cardinal	ALPHA PRODUCTIONS	6 000,00
2010/748	CD du groupe The Rambling Wheels	DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS	3 000,00
2010/749	CD de Mc Duc	PIROS	1 000,00
2010/752	CD de Audiogenic Battle Squad	AUDIOGENIC	3 000,00
2010/753	CD du groupe Deeva	VERSAILLES STATION	5 000,00
2010/754	CD du Kora Jazz Trio	MUSIQUE ET COMMUNICATION CELLULOID	8 000,00
2010/757	CD de Gérard Morel	ADACA ARCHIPEL CHANSON	6 000,00
2010/758	CD de Monique Zanetti	SAPHIR PRODUCTIONS	3 500,00
2010/761	CD de Stranded Horse	TALITRES RECORDS	2 900,00
2010/764	CD du groupe 49 Swimming Pools	ELAP MUSIC & PUBLISHING	8 000,00
2010/765	CD d'Aranel	AZTEC MUSIQUE	5 000,00

2010/766	CD d'Agoria	INFINE	7 000,00
2010/770	CD de Hanna	MY MAJOR COMPANY (MMC)	7 000,00
2010/773	CD de Rio Cinéma Orchestra	LE SON DU MAQUIS	5 000,00
2010/775	CD de Guillaume Perret & the Electric Epic	BREAKZ	4 500,00
2010/778	CD de Mr Président	LABEL FAVORITE RECORDINGS	4 000,00
2010/792	CD d'André Le Meut et Philippe Bataille	BNC PRODUCTIONS	3 000,00
2010/793	CD de David Grimal et les Dissonances	LITTLE TRIBECA	4 000,00
2010/794	CD du Quatuor Byron	LITTLE TRIBECA	2 000,00
2010/799	CD de Iness Mezel	NORA PROD	10 000,00
2010/800	CD de Sherzi Musicali	ALPHA PRODUCTIONS	9 000,00
2010/803	CD de Manigance	13 BIS RECORDS	7 500,00
2010/820	CD de The Speed Freak	AUDIOGENIC	1 000,00
2010/051	CD de Daniel Perret	PRIKOSNOVENIE	1 500,00
2010/075	convention SCPP/Studio des Variétés	STUDIO DES VARIETES	43 575,00

Spectacle vivant

2010/035	tournée de Youssoupha	BOMAYE MUSIK	8 000,00
2010/065	tournée de Molécule	LES EDITIONS DE LA LUNE NOIRE	12 000,00
2010/066	tournée de Without Sense	PASSWORD	5 000,00
2010/134	tournée de Jean-Louis Murat	SCARLETT PRODUCTIONS EDITIONS	3 000,00
2010/145	tournée de Phil Hérisson	EVA LA BELLE	3 600,00
2010/174	tournée de Roberto Alagna	LA MANUFACTURE DU DISQUE	7 200,00
2010/177	tournée des H-Burns	PBOX	1 000,00
2010/181	tournée de ACWL	13 BIS RECORDS	1 400,00
2010/191	tournée de Casey	LADILAFE	4 300,00
2010/208	tournée de Charlie	KLEA MUSIC	1 750,00
2010/212	tournée de Julien Brunetaud Trio	WORDS OF MUSIC PUBLISHING	2 100,00
2010/229	tournée de l'Algérino	SIX-O-NINE	5 700,00
2010/231	tournée de Daran	SCHERZO CONCERTS ET PRODUCTION	3 500,00
2010/246	tournée du groupe Adagio	13 BIS RECORDS	3 000,00
2010/281	tournée de La Jarry	J.A.M.I.E.	4 000,00
2010/327	tournée de l'Esprit du Clan	13 BIS RECORDS	9 000,00
2010/330	tournée de Binary Audio Misfits	LES DISQUES ALIENOR	3 724,00
2010/365	tournée de Laurent Mignard Duke Orchestra	AMOC	10 000,00
2010/385	tournée de Steve & Heather	FRENCH MUSIC TOUCH	5 000,00
2010/388	tournée du groupe Myrath	13 BIS RECORDS	7 000,00
2010/412	tournée de Steff Tej & Ejectés	LES DISQUES DU TIGRE	5 000,00
2010/437	tournée de Catherine Major	ABACABA EDITIONS	8 500,00
2010/470	tournée de Dagoba	13 BIS RECORDS	7 300,00
2010/472	tournée de Kebous	LES 2 SINGES	3 500,00
2010/513	tournée de Koritni	BAD REPUTATION	3 000,00
2010/514	tournée de Didier Squiban Trio	L'0Z PRODUCTION	8 300,00
2010/588	tournée d'Eric McFadden	BAD REPUTATION	2 400,00
2010/593	tournée du groupe The Parlotones	13 BIS RECORDS	3 000,00
2010/620	tournée du groupe Gush	CAFE DE LA DANSE	7 000,00
2010/623	tournée de Ali Reza Ghorbani	ACCORDS CROISES	3 000,00
2010/626	tournée de DJ Plaiz	ELECTRICAL STORM	3 500,00
2010/641	tournée de The Washing Machine Cie	TROLL'S PRODUCTION	5 000,00
2010/648	tournée de The Slugz	MJF	3 500,00
2010/694	tournée de Didier Super	LA CILE	4 000,00
2010/704	tournée de Hangar	ROY MUSIC	7 700,00
2010/711	tournée du groupe Headcharger	13 BIS RECORDS	2 300,00
2010/716	tournée de Serge Utgé-Royo	EDITO HUDIN	3 800,00
2010/728	tournée de Babet	AU PAYS DES MERVEILLES	2 500,00
2010/738	tournée de Aaron	BIRDS IN THE STORM	8 500,00
2010/751	tournée de Audiogenic Battle Squad	AUDIOGENIC	13 500,00
2010/791	tournée de Boxon	MJF	7 400,00
2010/804	tournée du groupe Die On Monday	13 BIS RECORDS	5 000,00
2010/864	tournée du groupe Blasphème	13 BIS RECORDS	5 100,00
2010/187	Cécile Hercule en première partie de Mickey 3D	MOUMKINE MUSIC	1 500,00
2010/001	convention SCPP/La Reine Blanche	LA REINE BLANCHE	4 608,00
2010/002	convention SCPP/Lavoir Moderne Parisien	PROCREART-LAVOIR MODERNE PARISIEN	2 048,00
2010/003	convention SCPP/Batofar	BATEAU-FEU-BATOFAR	9 600,00
2010/004	convention SCPP/Les Trois Baudets	LES TROIS BAUDETTS	10 880,00
2010/005	convention SCPP/Social Club	SOCIAL CLUB	5 760,00
2010/006	convention SCPP/Théâtre de l'Athénée	THEATRE DE L'ATHENEE	27 360,00
2010/007	convention SCPP/Cabaret Sauvage	LE CABARET SAUVAGE	14 400,00
2010/008	convention SCPP/Café de la Danse	CAFE DE LA DANSE	26 400,00
2010/009	convention SCPP/Duc des Lombards	DUK DES LOMBARDS	6 208,00

2010/010	convention SCPP/La Bellevilloise	ORIZA-LA BELLEVILLOISE	14 720,00
2010/011	convention SCPP/La Boule Noire	LA BOULE NOIRE	30 720,00
2010/012	convention SCPP/La Dynamo	LA DYNAMO	8 800,00
2010/015	convention SCPP/La Maroquinerie	LA MAROQUINERIE	18 720,00
2010/016	convention SCPP/L'Archipel	L'ARCHIPEL/PARIS-CINE	6 400,00
2010/017	convention SCPP/La Scène Bastille	LA SCENE BASTILLE	11 520,00
2010/018	convention SCPP/Le Réservoir	LE RESERVOIR	9 440,00
2010/019	convention SCPP/Sentier des Halles	SENTIER DES HALLES	3 840,00
2010/020	convention SCPP/Le Trabendo	LE TRABENDO	23 840,00
2010/021	convention SCPP/Le Triton	LE TRITON	3 840,00
2010/022	convention SCPP/L'Européen	STACCATO-L EUROPEEN	31 200,00
2010/023	convention SCPP/Le Zèbre	LE ZEBRE DE BELLEVILLE	11 200,00
2010/025	convention SCPP/New Morning	NEW MORNING	30 400,00
2010/026	convention SCPP/Nouveau Casino	NOUVEAU CASINO	21 120,00
2010/027	convention SCPP/Studio de l'Ermitage	STUDIO DE L'ERMITAGE	3 840,00
2010/028	convention SCPP/Sunset	SUNSET	4 320,00

Vidéomusiques

2010/030	vidéo Pa ni tem a ped" de Brasco"	BOMBATTAK RECORDZ	2 000,00
2010/031	vidéo Suicide Girl" de Nicolas Comment"	KWAIDAN	1 000,00
2010/032	vidéo Zone abandonnée" de Sinik et Soprano "	SIX-O-NINE	3 950,00
2010/034	vidéo Flowers" de Magic Pop Hôtel"	LAFOLIE	2 200,00
2010/041	vidéo Sebastian's prayer" de Ayin Aleph"	INVENCIS	1 200,00
2010/042	vidéo L'histoire" de Pascal Obispo"	PO PRODUCTIONS	3 050,00
2010/043	vidéo Sous le chapiteau" de Pascal Obispo"	PO PRODUCTIONS	3 650,00
2010/044	vidéo James Jesse" de La Jam"	LA SESSION	1 500,00
2010/045	vidéo Suck or lose" de Lafayette"	FAT	2 600,00
2010/052	vidéo Darwin avait raison" de Féloche"	SCIENCE ET MELODIE	4 150,00
2010/062	vidéo Baby Girl" de Molécule"	LES EDITIONS DE LA LUNE NOIRE	1 900,00
2010/073	vidéo Je veux que tu adores" de Edison"	DAVIC MUSIC	1 600,00
2010/083	vidéo Download me i'm free" de Laszlo Jones"	DESPERATE RECORDS	2 000,00
2010/131	vidéo Agent Réel" de Programme"	ICI D'AILLEURS	2 700,00
2010/140	vidéo Des larmes de sang" de Big Ali & Florent Pagny"	MADISON MUSIC	5 900,00
2010/142	vidéo J'ai dit oui" de Pascal Obispo"	PO PRODUCTIONS	6 000,00
2010/152	vidéo Spit crack music" de Black Kent"	PRESSE INTERNET LABEL	2 200,00
2010/158	vidéo Sarah Jessica" de La Maman et la Putain"	LAFOLIE	2 300,00
2010/163	vidéo La Gloria" de Gotan Project "	YA BASTA RECORDS	7 300,00
2010/166	vidéo Tears of joy" de Mr Day"	LABEL FAVORITE RECORDINGS	1 000,00
2010/185	vidéo ça c'est showbizz" de Kamini"	PSYCHOSTAR MUSIC	9 000,00
2010/188	vidéo Trinité" de L'Algérino"	SIX-O-NINE	3 900,00
2010/202	vidéo Secousses Décalées" de Jim K Ressource "	LES EDITIONS GERARD TEMPESTI	3 300,00
2010/211	vidéo Hippy kids" de Doctor L "	FAT	4 300,00
2010/216	vidéo Ma Robe Noire" de Fania "	FATOU NIANG	1 100,00
2010/217	vidéo Moment of Happiness" de Muttonheads "	SERIAL RECORDS	4 600,00
2010/236	vidéo I need your sex" de Cannibal Kiss "	PSCHENT MUSIC	1 000,00
2010/237	vidéo Run" de Tom Deluxx "	BOXON RECORDS - BOXON REC	700
2010/257	vidéo Notre histoire" de Lorenz"	AZTEC MUSIQUE	1 500,00
2010/258	vidéo Check de l'épaule" de Youssoupha"	BOMAYE MUSIK	6 100,00
2010/283	vidéo Give him the ooh la la" d'André Manoukian"	VA SAVOIR	9 000,00
2010/288	vidéo Bye Bye cellphone" de 1973"	BLONDE MUSIC	5 000,00
2010/291	vidéo On bel jouné" d'Erik"	MONDESIR PRODUCTIONS	9 000,00
2010/299	vidéo Conduire ce soir" de Charles Schillings"	PSCHENT MUSIC	2 000,00
2010/300	vidéo C'est mort " de K.ommando Toxik"	C'NOARMUSIC	1 400,00
2010/301	vidéo Le Cri de la Liberté" de Guillaume Fedou"	JUNESSEX INTERNATIONAL AIRLINES	3 000,00
2010/302	vidéo J'te dois rien" de Tabarnak"	SARL ECHO PRODUCTIONS	2 000,00
2010/356	vidéo Blues Menessen" de Roland Tchakounté"	SARL TUPELO KABENDE PRODUCTIONS	1 100,00
2010/358	vidéo Paris t'es belle" de Mickey 3D "	MOUMKINE MUSIC	2 700,00
2010/361	vidéo N'importe comment" de The Toxic Avenger"	ROY MUSIC	5 800,00
2010/362	vidéo La Fiancée du crocodile" de Verone"	LA GRANGE AUX BELLES	2 800,00
2010/363	vidéo Mademoiselle B " de Silvervince "	DIALECT	2 100,00
2010/369	vidéo Tireur de coup franc" de L'Algérino"	SIX-O-NINE	4 300,00
2010/375	vidéo Barock" de Aufgang"	INFINE	2 900,00
2010/376	vidéo Elle chante" de Thierry De Cara "	MY MAJOR COMPANY (MMC)	8 373,00
2010/377	vidéo Dis moi maman" de Maxime"	MY MAJOR COMPANY (MMC)	5 500,00
2010/379	vidéo On se regardait " de Marie Amélie "	MY MAJOR COMPANY (MMC)	3 700,00
2010/384	vidéo Afrika Star" de K.ommando Toxik"	C'NOARMUSIC	3 741,00
2010/389	vidéo Intoxicated" du groupe Headcharger "	13 BIS RECORDS	2 800,00
2010/394	vidéo Envie de toi" de Benjamin Braxton"	SOUND4LABEL SARL	4 700,00
2010/445	vidéo Ramble " de EDH"	LE SON DU MAQUIS	5 000,00

2010/456	vidéo Reggae New Year" de Baco"	HIRIZ	6 647,00
2010/464	vidéo Je pense à nous" de Babet "	AU PAYS DES MERVEILLES	7 100,00
2010/467	vidéo Let's Burn Again" de Gush "	CAFE DE LA DANSE	5 000,00
2010/515	vidéo The Eraser" de Rafale"	RISE ROCHECHOUART MUSIC	3 500,00
2010/517	vidéo Dram#7" de Axel & The Farmers"	BLEEPMACHINE	6 000,00
2010/520	vidéo Not evident" de The Narcoleptic Dancers"	BLEEPMACHINE	4 500,00
2010/529	vidéo By the bay" du groupe Film Noir"	LE SON DU MAQUIS	5 500,00
2010/531	vidéo Balle perdue" de Boxon"	MJF	5 000,00
2010/535	vidéo Quint Flush" de l'Algérino"	SIX-0-NINE	4 500,00
2010/537	vidéo Oui ou Non" de Nicola Son "	JOAO DEL	1 500,00
2010/555	vidéo Mon violon qui pleure" de Stina Andersen"	LES EDITIONS GERARD TEMPESTI	2 000,00
2010/558	vidéo High Future" de Thony Ritz"	MY MAJOR COMPANY (MMC)	2 000,00
2010/561	vidéo Rayuela" de Gotan Project"	YA BASTA RECORDS	9 000,00
2010/594	vidéo My ugly boy" de Skunk Anansie"	13 BIS RECORDS	4 500,00
2010/595	vidéo Gipsylady" de Bantunani"	VIZUALIZ	4 500,00
2010/600	vidéo Part of my life" de Magic Pop Hôtel"	LAFOLIE	3 700,00
2010/606	vidéo Pa pè" de Esy Kennenga"	AZTEC MUSIQUE	1 100,00
2010/618	vidéo A way to live" de Silvervince"	DIALECT	3 200,00
2010/624	vidéo Le V de la Victoire" de DJ Plaiz "	ELECTRICAL STORM	2 300,00
2010/628	vidéo Mogoya" de Donso"	PLANET WOO	3 400,00
2010/632	vidéo Girl, can your feel it?" de Doctor Flavor"	I2P MEDIA LTD	1 400,00
2010/634	vidéo Fever" des Tambours du Bronx "	BASE	2 100,00
2010/637	vidéo Saturn Drive Duplex" de Alan Vega et Marc Hurtado "	LE SON DU MAQUIS	4 600,00
2010/642	vidéo Reste avec moi" de Féloche "	YA BASTA RECORDS	4 500,00
2010/643	vidéo Touché de Ballon" de Liff "	PRESSE INTERNET LABEL	2 300,00
2010/645	vidéo Jamais" de Quinze"	ANIMAMA PROD	2 200,00
2010/647	vidéo Danse" de Grégoire"	MY MAJOR COMPANY (MMC)	4 500,00
2010/659	vidéo Eden" de Mary's Dream"	SHINY SHOES RECORDS	2 600,00
2010/662	vidéo La vie Moderne" de Logo"	KITSUNE FRANCE	4 500,00
2010/689	vidéo Save me" de Benjamin Braxton"	SOUND4LABEL SARL	5 500,00
2010/690	vidéo Etre beau ou mourir" de Verone"	LA GRANGE AUX BELLES	4 600,00
2010/693	vidéo Running" de Dinner At The Thompson's"	EARTH AT WORK	4 200,00
2010/701	vidéo No Brain" d'Etienne de Crécy"	PIXADELIC	9 000,00
2010/702	vidéo Do you" de Maia K"	DEADLINE MUSIC	5 200,00
2010/705	vidéo The Shore" de Appletop"	LE SON DU MAQUIS	4 600,00
2010/707	vidéo Black Smokers" du groupe Dagoba"	13 BIS RECORDS	6 600,00
2010/714	vidéo Siwo" de Shydeeh"	AZTEC MUSIQUE	1 800,00
2010/726	vidéo L'heure avait sonné" de Joyce Jonathan"	MY MAJOR COMPANY (MMC)	7 100,00
2010/755	vidéo Mon amant de Saint Jean" de Annie Martin"	VERSAILLES STATION	7 400,00
2010/769	vidéo Quand on s'ra grands" des Z'imberty et Moreau "	FRANCOIS IMBERT	8 800,00
2010/771	vidéo I know" de Irma"	MY MAJOR COMPANY (MMC)	7 600,00
2010/772	vidéo Les Amouratiques" de Babet et Hugh Coltman"	AU PAYS DES MERVEILLES	5 200,00
2010/774	vidéo Jumping War" de Cercueil"	LE SON DU MAQUIS	5 900,00
2010/776	vidéo Gauche-droite" de Black Kent"	PRESSE INTERNET LABEL	4 300,00
2010/777	vidéo Tant besoin de toi" de Quinze"	ANIMAMA PROD	3 200,00
2010/779	vidéo Si tu me quittes" de Fergus "	LA CILE	3 200,00
2010/801	vidéo Imik Simik" de Hindi Zahra"	OURSOU RECORDS	9 255,00
2010/805	vidéo Writers Retreat" de Lloyd Cole"	13 BIS RECORDS	7 400,00

Projets spéciaux

2010/086	activités 2010	FAIR	32 632,00
2010/087	activités 2010	VOIX DU SUD	10 000,00
2010/128	Les Victoires de la Musiques 2010	ASSOCIATION LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE	157 000,00
2010/192	activités 2010	FCM	856 736,00
2010/318	activités 2010	FRANCOPHONIE DIFFUSION	37 500,00
2010/390	activités du collectif 2010	TOUS POUR LA MUSIQUE	25 000,00
2010/396	19èmes Nuit des Musiciens	ASSOCIATION LA NUIT DES MUSICIENS	18 000,00
2010/572	3ème édition du Concours André Chédid	LE PRINTEMPS DES POETES	5 000,00
2010/573	9ème édition du Prix Constantin	ASSOCIATION PRIX CONSTANTIN	50 000,00
2010/656	opération French Vibes	MIDEM	40 000,00
2010/691	Fonds Adiovisuel Musical 2010	FCM	38 817,00
2010/873	promotion de la carte "Musique"	GIEEPA	128 000,00

DROIT DE TIRAGE

2010/152/063	CD du groupe Headcharger	13 BIS RECORDS	7 000,00
2010/861/756	CD de Manu Codjia	ABEILLE MUSIQUE CONSULTANTS ET DIFFUSION	12 920,00
2010/861/845	CD de Magic Malik	ABEILLE MUSIQUE CONSULTANTS ET DIFFUSION	5 200,00
2010/861/280	CD de Jérôme Sabbagh	ABEILLE MUSIQUE CONSULTANTS ET DIFFUSION	12 000,00
2010/861/846	CD de Nelson Veras	ABEILLE MUSIQUE CONSULTANTS ET DIFFUSION	12 744,00

2010/861/251	CD de Gabriel Zufferey	ABEILLE MUSIQUE CONSULTANTS ET DIFFUSION	8 457,00
2010/51/789	CD de Pampi Portugal	AGORILA	2 080,00
2010/51/790	CD de Gogotik	AGORILA	1 760,00
2010/51/787	CD de Biper Kombo	AGORILA	4 822,00
2010/51/788	CD de Nekez Ari	AGORILA	1 480,00
2010/926/473	CD de Jonathan Dunford et Rob Mackillop	ALPHA PRODUCTIONS	3 279,00
2010/382/393	CD de Oxyd	AMOC	4 742,00
2010/17/436	CD de XVIII-21	ARION	5 973,00
2010/68/322	CD de La Grande Ecurie et la Chambre du Roy	ARPEGE	14 300,00
2010/1293/170	CD de Plantec	AZTEC MUSIQUE	11 288,00
2010/577/442	CD de Béatrice Gobin	BAYARD MUSIQUE	8 500,00
2010/577/474	CD d'Eric Lebrun	BAYARD MUSIQUE	3 900,00
2010/139/321	CD de Bruno Girard et Denis Cuniot	BUDA MUSIQUE	3 102,00
2010/78/743	CD de Christian Fougeron	CHRIS MUSIC	8 230,00
2010/261/130	CD de Nolwenn Korbell	COOP BREIZH DIFFUSION BREIZH	4 471,00
2010/532/469	CD de Béatrice Maillet et Michèle Parolai	DCVS	6 285,00
2010/11/786	CD de Edi Casabella	EMI MUSIC FRANCE	40 300,00
2010/11/731	CD d' Avishai Cohen	EMI MUSIC FRANCE	29 668,00
2010/11/733	CD de Jérôme Van Den Hole	EMI MUSIC FRANCE	52 208,00
2010/11/133	CD de Revolver	EMI MUSIC FRANCE	3 448,00
2010/11/813	CD de Anis	EMI MUSIC FRANCE	64 080,00
2010/11/612	CD de Jacques Higelin (live)	EMI MUSIC FRANCE	33 920,00
2010/11/814	CD de Liza Manili	EMI MUSIC FRANCE	44 000,00
2010/11/802	CD de Soprano (live)	EMI MUSIC FRANCE	21 680,00
2010/11/785	CD de Charles Aznavour	EMI MUSIC FRANCE	99 722,00
2010/11/732	CD de Caroline Costa	EMI MUSIC FRANCE	60 428,00
2010/11/859	CD de Soprano	EMI MUSIC FRANCE	38 400,00
2010/11/857	CD de Raphaël (live)	EMI MUSIC FRANCE	62 400,00
2010/11/810	CD de Magic System	EMI MUSIC FRANCE	71 728,00
2010/208/848	CD du groupe Swingin'KKT	FGL	11 379,00
2010/208/847	CD de Mooders	FGL	17 155,00
2010/335/678	CD de Romane	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	2 028,00
2010/335/336	CD les Choeurs du Créa et Clotilde Coureau	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	5 392,00
2010/335/337	CD d'Isabelle Aboulker	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 116,00
2010/335/338	CD des Pink Turtle	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	3 370,00
2010/335/335	CD de Marie Christine Barrault	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	2 980,00
2010/335/334	CD de Dani Auger	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 580,00
2010/371/175	CD des Enfoirés	LES RESTAURANTS DU COEUR	170 900,00
2010/240/725	CD de l'Ensemble Jacques Moderne	LIGIA DIGITAL	5 049,00
2010/262/509	CD de Boubacar Traoré	LUSAFRICA	5 574,00
2010/1641/564	CD de Margaux Simone	MY MAJOR COMPANY (MMC)	9 961,00
2010/137/832	CD des Cadets de la Marine Nationale	PLURIEL	4 000,00
2010/137/844	CD de Jean Michel Piton	PLURIEL	5 265,00
2010/315/314	CD d'Emmanuel Rossfelder -Tristan Cornut et Raphaël Mata	PRODUCTION INTEGRAL	3 828,00
2010/40/649	CD de Imaz'Elia	PRODUCTIONS SUNSET FRANCE	4 676,00
2010/789/096	CD de Quatuor Diotima	RADIO FRANCE	5 755,00
2010/789/858	CD de Michel Redolfi	RADIO FRANCE	7 674,00
2010/789/097	CD de Ravi Prasad	RADIO FRANCE	6 957,00
2010/36/248	CD du groupe les Voix de l'Emotion	RICORDU	7 634,00
2010/63/548	CD de Patrick Fiori	SONY MUSIC FRANCE	46 200,00
2010/63/782	CD de Saul Williams	SONY MUSIC FRANCE	31 440,00
2010/63/566	CD Chante Saison 4	SONY MUSIC FRANCE	32 000,00
2010/63/783	CD de Mohini	SONY MUSIC FRANCE	25 200,00
2010/63/568	CD de Yannick Noah	SONY MUSIC FRANCE	81 746,00
2010/63/784	CD de Garou	SONY MUSIC FRANCE	57 040,00
2010/63/734	CD de Mayra Andrade	SONY MUSIC FRANCE	10 258,00
2010/63/850	CD de Bénabar	SONY MUSIC FRANCE	128 200,00
2010/63/570	CD de Joe Dassin Symphonique	SONY MUSIC FRANCE	39 232,00
2010/63/510	CD de Ycare	SONY MUSIC FRANCE	38 000,00
2010/63/483	CD du groupe The Bewitched Hands	SONY MUSIC FRANCE	34 000,00
2010/63/172	CD de Sébastien Agius	SONY MUSIC FRANCE	32 096,00
2010/63/839	CD de Christophe Willem	SONY MUSIC FRANCE	101 670,00
2010/63/781	CD de Vox Angeli	SONY MUSIC FRANCE	24 020,00
2010/63/780	CD de Maya Barsoni	SONY MUSIC FRANCE	28 480,00
2010/63/406	CD de Nessbeal	SONY MUSIC FRANCE	26 000,00
2010/63/617	CD d'Archimède	SONY MUSIC FRANCE	48 000,00
2010/63/835	CD de Luce	SONY MUSIC FRANCE	32 040,00
2010/63/383	CD d' Indochine (live)	SONY MUSIC FRANCE	89 979,00
2010/63/836	CD de Julien Doré	SONY MUSIC FRANCE	53 440,00

2010/63/815	CD de Christian-Pierre La Marca	SONY MUSIC FRANCE	14 128,00
2010/1161/872	CD de Remingway	SUIVRE LE FLO	3 950,00
2010/1022/607	CD d'Élodie Huber	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	5 640,00
2010/1022/608	CD de Cédric Zimmerlin	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	5 600,00
2010/1/108	CD de Claire Keim	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	28 056,00
2010/1/104	CD de Micky Green	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	42 800,00
2010/1/157	CD de Sofia Essaidi	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	43 400,00
2010/1/841	CD de La Fiancée	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	33 843,00
2010/1/597	CD d'Abd Al Malik	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	39 136,00
2010/1/107	CD de Shérifa Luna	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	41 122,00
2010/1/599	CD de M (live)	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	29 710,00
2010/1/543	CD de Florent Pagny	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	78 945,00
2010/1/309	CD d'Alister	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	29 740,00
2010/1/404	CD de Koxie	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	34 777,00
2010/1/407	CD de Souad Massi	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	48 000,00
2010/1/486	CD d' Aldo Ciccolini	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	5 614,00
2010/1/488	CD de Salvatore Adamo	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	56 400,00
2010/1/596	CD de Jenifer	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	63 600,00
2010/1/489	CD d'Eddy Mitchell	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	120 000,00
2010/1/547	CD de Roberto Alagna	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	49 516,00
2010/1/544	CD de Mokaïesh	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	27 392,00
2010/1/540	CD de Juliette	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	36 000,00
2010/1/306	CD d'Olivia Ruiz	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	29 783,00
2010/1/148	CD de Michel Sardou	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	92 600,00
2010/1/109	CD d'Oncle Ben	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	36 216,00
2010/1/487	CD de Mickael Miro	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	32 100,00
2010/1/101	CD de Richard Galliano	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	15 046,00
2010/1/403	CD de Manu Larrouy	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	37 640,00
2010/1/100	CD de Quai n°5	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	20 046,00
2010/1/312	CD de Zazie	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	158 048,00
2010/1/105	CD de Puggy	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	24 370,00
2010/1/277	CD de Myun-Whung Chung	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	3 600,00
2010/1/490	CD de Jena Lee	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	44 060,00
2010/1/106	CD d'Élodie Frégé	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	39 390,00
2010/1/546	CD de Michel Portal	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	27 420,00
2010/1/545	CD de Vanessa Paradis	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	33 919,00
2010/1/542	CD de Nolwenn Leroy	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	48 400,00
2010/1/541	CD de Sam	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	20 400,00
2010/1/538	CD de Bernard Lavilliers	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	41 549,00
2010/1/485	CD de Christian Escoudé	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	11 438,00
2010/1/491	CD du groupe Eskemo	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	39 400,00
2010/1/310	CD de Sarah Riani	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	38 504,00
2010/1/305	CD d'Anaïs	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 660,00
2010/1/226	CD de Giovanni Bellucci & Henri Demarquette	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 060,00
2010/1/227	CD de Tiken Jah Fakoly	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	38 080,00
2010/1/410	CD de Areski Belkacem	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	18 780,00
2010/1/150	CD de Birdpaula	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	34 808,00
2010/1/228	CD de Chimène Badi	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	74 543,00
2010/1/151	CD Philippe Katerine	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	31 520,00
2010/1/833	CD de Roger Muraro	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	11 885,00
2010/1/156	CD de Yodelice	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	65 600,00
2010/564/484	CD de Daphné	V2 MUSIC	26 161,00
2010/4/526	CD de Jehro	WARNER MUSIC FRANCE	42 793,00
2010/4/398	CD de Canardo	WARNER MUSIC FRANCE	30 574,00
2010/4/736	CD des Fatals Picards	WARNER MUSIC FRANCE	20 448,00
2010/4/525	CD de Véronique Sanson	WARNER MUSIC FRANCE	94 822,00
2010/4/629	CD des BB Brunes	WARNER MUSIC FRANCE	9 215,00
2010/4/139	CD de Kery James (live)	WARNER MUSIC FRANCE	24 260,00
2010/4/842	CD de Christophe Maé (live)	WARNER MUSIC FRANCE	46 036,00
2010/4/827	CD de Zaza Fournier	WARNER MUSIC FRANCE	29 952,00
2010/4/843	CD de Alex Hepburn	WARNER MUSIC FRANCE	105 067,00
2010/4/735	CD de Madalena	WARNER MUSIC FRANCE	27 080,00
2010/4/630	CD de Line Renaud	WARNER MUSIC FRANCE	71 227,00
2010/4/455	CD de Jeremy Hills	WARNER MUSIC FRANCE	25 710,00
2010/4/627	CD d'Amour Vassili	WARNER MUSIC FRANCE	40 472,00
2010/4/242	CD des BB Brunes (live)	WARNER MUSIC FRANCE	6 276,00
2010/4/798	CD de Johnny Hallyday	WARNER MUSIC FRANCE	155 584,00
2010/4/797	CD de Dracula	WARNER MUSIC FRANCE	127 014,00
2010/152/179	vidéo Femme Fatale" de Die on Monday"	13 BIS RECORDS	11 377,00

2010/152/450	vidéo Cross the Threshold" de Loudblast"	13 BIS RECORDS	1 824,00
2010/1293/184	vidéo Fayalobi" de Malavoi & Ralph Thamar"	AZTEC MUSIQUE	3 723,00
2010/1293/183	vidéo Mami-O" de Soft"	AZTEC MUSIQUE	2 792,00
2010/1293/182	vidéo Rété" de Orlane "	AZTEC MUSIQUE	2 312,00
2010/1293/466	vidéo Jumper " de Cheela"	AZTEC MUSIQUE	2 023,00
2010/1076/521	vidéo Copenhague" de Louis-Ronan Choisy "	BONSAI MUSIC	4 391,00
2010/11/741	vidéo La petite misère" de Raphaël"	EMI MUSIC FRANCE	5 886,00
2010/11/739	vidéo Hiro" de Soprano"	EMI MUSIC FRANCE	12 000,00
2010/11/684	vidéo Bar de l'hôtel" de Raphaël"	EMI MUSIC FRANCE	30 524,00
2010/11/683	vidéo Le Patriote" de Raphaël"	EMI MUSIC FRANCE	16 319,00
2010/11/674	vidéo L'amour fou" de Cali"	EMI MUSIC FRANCE	6 144,00
2010/11/672	vidéo La Liberté en cavale, Perquisition matinale et Sourires fatals" de Dr Tom "	EMI MUSIC FRANCE	34 784,00
2010/11/670	vidéo La Colombe et Le Corbeau" de Soprano"	EMI MUSIC FRANCE	2 076,00
2010/11/854	vidéo Qui je suis" de Caroline Costa"	EMI MUSIC FRANCE	9 398,00
2010/11/204	vidéo Tous les jours" de Pauline "	EMI MUSIC FRANCE	12 003,00
2010/11/349	vidéo Toi et moi" de Guillaume Grand"	EMI MUSIC FRANCE	6 014,00
2010/11/346	vidéo Peter Pan" de Diam's "	EMI MUSIC FRANCE	26 616,00
2010/11/575	vidéo Dormons mieux" de Pauline"	EMI MUSIC FRANCE	11 972,00
2010/11/340	vidéo Bilan Carbone " de Benoît Dorémus"	EMI MUSIC FRANCE	10 760,00
2010/11/508	vidéo Crazy" de Soprano"	EMI MUSIC FRANCE	16 000,00
2010/11/669	vidéo Sur La Lune" de Soprano "	EMI MUSIC FRANCE	12 000,00
2010/11/671	vidéo Dans Ma Werss" de Rohff"	EMI MUSIC FRANCE	19 472,00
2010/11/673	vidéo Mirage" de M Pokora"	EMI MUSIC FRANCE	22 082,00
2010/11/867	vidéo Locomotive" de Raphaël"	EMI MUSIC FRANCE	24 000,00
2010/11/869	vidéo Un jour d'été" de Edî Casabella"	EMI MUSIC FRANCE	7 589,00
2010/11/868	vidéo L'amour est laid" de Guillaume Grand"	EMI MUSIC FRANCE	8 818,00
2010/11/862	vidéo "Tapis moquette" de Seth Gueko	EMI MUSIC FRANCE	2 203,00
2010/11/860	vidéo Châteaux de sable" de Soprano"	EMI MUSIC FRANCE	12 976,00
2010/11/853	vidéo My name is trouble" de Keren Ann"	EMI MUSIC FRANCE	14 926,00
2010/11/870	vidéo S'en aller" de Jérôme Van Den Hole"	EMI MUSIC FRANCE	11 254,00
2010/11/812	vidéo J'irai cracher sur vos tombes" de Edî Casabella "	EMI MUSIC FRANCE	7 200,00
2010/11/811	vidéo Ambiance à l'Africaine" de Magic System"	EMI MUSIC FRANCE	12 239,00
2010/393/638	vidéo 1 2 3 Soleil" de Bébé Lilly"	HEBEN MUSIC	16 000,00
2010/1158/871	vidéo Comme un lion" de Zoxea"	KDB ZIK	6 181,00
2010/625/742	vidéo US Boy" de Jena Lee"	M6 INTERACTIONS	20 572,00
2010/63/421	vidéo Une prise" de 113"	SONY MUSIC FRANCE	3 320,00
2010/63/420	vidéo A chaque jour suffit sa peine" de Nessbeal"	SONY MUSIC FRANCE	12 042,00
2010/63/419	vidéo Je me sens bien" d'Amel Bent"	SONY MUSIC FRANCE	17 709,00
2010/63/418	vidéo Rocket trip to mars" de Fredrika Stahl "	SONY MUSIC FRANCE	15 683,00
2010/63/730	vidéo Et si tu n'existais pas" de Joe Dassin Symphonique"	SONY MUSIC FRANCE	16 540,00
2010/63/681	vidéo Sea" de The Bewitched Hands"	SONY MUSIC FRANCE	11 450,00
2010/63/679	vidéo Misunderstood Love" de Idol"	SONY MUSIC FRANCE	4 000,00
2010/63/856	vidéo L'instinct masculin" de Patrick Fiori"	SONY MUSIC FRANCE	12 838,00
2010/63/852	vidéo Explain my heart" de Saul Williams "	SONY MUSIC FRANCE	2 000,00
2010/63/205	vidéo Non non non " de Camélia Jordana "	SONY MUSIC FRANCE	13 019,00
2010/63/348	vidéo Le jour parfait" d'Emmanuelle Seigner"	SONY MUSIC FRANCE	14 000,00
2010/63/347	vidéo Chaque Foulée, ..." des Shades"	SONY MUSIC FRANCE	1 399,00
2010/63/345	vidéo Reproductions" d'Arnaud Fleurent-Didier"	SONY MUSIC FRANCE	5 257,00
2010/63/574	vidéo Peut être que peut être" de Patrick Fiori "	SONY MUSIC FRANCE	14 447,00
2010/63/507	vidéo L'été Indien" Dassin Symphonique"	SONY MUSIC FRANCE	14 936,00
2010/63/506	vidéo Calamity Jane" de Camélia Jordana"	SONY MUSIC FRANCE	17 728,00
2010/63/505	vidéo Dinguerie" de 113"	SONY MUSIC FRANCE	5 985,00
2010/63/122	vidéo Du temps" d'Amandine Bourgeois"	SONY MUSIC FRANCE	12 711,00
2010/63/504	vidéo Gros" du Rat Luciano "	SONY MUSIC FRANCE	7 615,00
2010/63/503	vidéo We be hot" de 113"	SONY MUSIC FRANCE	14 000,00
2010/63/502	vidéo It's gonna be" du groupe Empyr"	SONY MUSIC FRANCE	12 330,00
2010/63/121	vidéo A l'horizon" des Shades"	SONY MUSIC FRANCE	4 940,00
2010/63/682	vidéo Ca me regarde" Yannick Noah"	SONY MUSIC FRANCE	40 000,00
2010/63/276	vidéo Ma chance" de Sébastien Agius"	SONY MUSIC FRANCE	8 278,00
2010/63/855	vidéo Paris 2013" de Mohini Geisweiller"	SONY MUSIC FRANCE	6 000,00
2010/63/851	vidéo Hello" de Yannick Noah"	SONY MUSIC FRANCE	28 400,00
2010/63/274	vidéo Viens" de Gérome Gallo"	SONY MUSIC FRANCE	12 340,00
2010/63/273	vidéo Le coeur ailleurs" de Myriam Abel "	SONY MUSIC FRANCE	14 420,00
2010/63/818	vidéo Caillera for life" de La Fouine"	SONY MUSIC FRANCE	5 417,00
2010/63/430	vidéo Milk teeth" de Mohini"	SONY MUSIC FRANCE	4 000,00
2010/63/429	vidéo Comme une geisha" de Julie Zenatti"	SONY MUSIC FRANCE	12 000,00
2010/63/428	vidéo Angela" de Yannick Noah"	SONY MUSIC FRANCE	38 200,00
2010/63/816	vidéo Au bout de la route" de Nessbeal Feat. la Fouine"	SONY MUSIC FRANCE	4 849,00

2010/63/817	vidéo On pense à vous" de 113"	SONY MUSIC FRANCE	16 256,00
2010/63/819	vidéo Aïe Aïe Aïe" de 113"	SONY MUSIC FRANCE	3 939,00
2010/63/821	vidéo Passe leur le Salam" de La Fouine Feat Rohff"	SONY MUSIC FRANCE	5 330,00
2010/63/822	vidéo Birds & Drums" de The Bewitched Hands"	SONY MUSIC FRANCE	6 730,00
2010/63/249	vidéo Entre nous et le sol" de Christophe Willem "	SONY MUSIC FRANCE	13 117,00
2010/1/422	vidéo Eternise-moi" de Jena Lee"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	15 981,00
2010/1/685	vidéo Ma jolie" de Abd Al Malik"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 250,00
2010/1/224	vidéo Du Style" de Jena Lee"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	21 800,00
2010/1/199	vidéo Pour que tu restes" de Vitaa "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	16 000,00
2010/1/580	vidéo When you know" de Puggy"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	6 400,00
2010/1/198	vidéo I do" de Puggy"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	6 300,00
2010/1/344	vidéo Tu me manques" de Shéryfa Luna"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	17 536,00
2010/1/197	vidéo Chacun son vice" de Alonzo"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	4 014,00
2010/1/342	vidéo Soulman" d'Oncle Ben"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	11 475,00
2010/1/341	vidéo Il faut se lever" de Tiken Jah Fakoly"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	3 400,00
2010/1/196	vidéo Help my self" de Gaëtan Roussel"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	14 598,00
2010/1/195	vidéo VPC" de Félé"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 226,00
2010/1/194	vidéo Amssétou" de M"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	28 655,00
2010/1/193	vidéo Nantes" de Renan Luce"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	14 000,00
2010/1/576	vidéo Ca dépend" de Claire Keim "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 131,00
2010/1/577	vidéo Miss America" de Abd Al Malik "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	11 273,00
2010/1/578	vidéo Give in to love" de Birdpaula"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 000,00
2010/1/579	vidéo Le nid des 100 soucis" de Madjo"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 800,00
2010/1/581	vidéo J'croque la vie" de Sofia Essaidi "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	15 160,00
2010/1/582	vidéo Je dis non" de Tiken Jah Fakoly"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	9 426,00
2010/1/598	vidéo More than meets the eye" de Yodelice"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	27 689,00
2010/1/501	vidéo Banane" de Philippe Katerine "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 588,00
2010/1/500	vidéo Bla Bla Bla" de Philippe Katerine"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 457,00
2010/1/499	vidéo Avant l'amour" de Zazie"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	19 977,00
2010/1/498	vidéo T'es Gentille" de Sam"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	6 000,00
2010/1/497	vidéo I wish Ouba" de Micky Green "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	13 583,00
2010/1/494	vidéo Etre une femme 2010" de Michel Sardou "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	26 729,00
2010/1/493	vidéo O Houria" de Souad Massi"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 228,00
2010/1/492	vidéo Mes défauts" de Superbus "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	18 162,00
2010/1/686	vidéo Juifs Arabes" de Philippe Katerine"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 020,00
2010/1/120	vidéo On se fait peur" de David Hallyday"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	24 010,00
2010/1/119	vidéo J'me comprends tout seul" de Pierpoljak"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 627,00
2010/1/102	vidéo Mon coeur ne bat plus" de Gérard De Palmas"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	19 994,00
2010/1/271	vidéo Picnic Party" de Birdpaula"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	14 049,00
2010/1/270	vidéo Le coeur qui boîte" de David Hallyday"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	20 000,00
2010/1/834	vidéo Father and Son" de Puggy"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	20 501,00
2010/1/269	vidéo Les crêpes aux champignons" de Olivia Ruiz"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	19 200,00
2010/1/435	vidéo Dis-moi encore que tu m'aimes" de Gaëtan Roussel"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	11 890,00
2010/1/268	vidéo Laisse les dire" de Chimène Badi"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	4 759,00
2010/1/266	vidéo Tu verras en France" de Stanislas"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	13 185,00
2010/1/117	vidéo La fille de l'après-midi" d'Elodie Frégé"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	28 026,00
2010/1/265	vidéo Les petits plaisirs" de Clara Plume "	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	9 680,00
2010/1/427	vidéo L'horloge tourne" de Mickaël Miro"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 076,00
2010/1/116	vidéo I love you" d'Anaïs"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	4 913,00
2010/1/426	vidéo Cinq ou six années" de Jeanne Cherhal"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	9 724,00
2010/1/425	vidéo Bidonville" de Maurane"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	4 000,00
2010/1/424	vidéo Physio" de Alonzo"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 000,00
2010/1/423	vidéo En équilibre" de Chimène Badi"	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	12 000,00
2010/4/241	vidéo Elle rêve" de William Baldé"	WARNER MUSIC FRANCE	14 496,00
2010/4/677	vidéo Pourquoi c'est beau" de Christophe Maé"	WARNER MUSIC FRANCE	19 182,00
2010/4/676	vidéo J'ai pas mes papiers" de William Balde"	WARNER MUSIC FRANCE	10 964,00
2010/4/675	vidéo Britty Boy" des BB Brunes"	WARNER MUSIC FRANCE	13 216,00
2010/4/397	vidéo Je me lâche" de Christophe Maé "	WARNER MUSIC FRANCE	25 535,00
2010/4/353	vidéo Je ne perd pas le nord" de Canardo"	WARNER MUSIC FRANCE	8 183,00
2010/4/352	vidéo Dans le métro" de Catherine Falgayrac"	WARNER MUSIC FRANCE	13 447,00
2010/4/124	vidéo J'ai laissé" de Christophe Maé"	WARNER MUSIC FRANCE	20 383,00
2010/4/123	vidéo Désolé" de Kery James"	WARNER MUSIC FRANCE	6 536,00
2010/4/866	vidéo La Rumeur" de Christophe Maé"	WARNER MUSIC FRANCE	17 140,00
2010/4/861	vidéo Coming Out" des Fatals Picards"	WARNER MUSIC FRANCE	4 200,00
2010/4/275	vidéo Nico Teen Love" des BB Brunes"	WARNER MUSIC FRANCE	13 035,00
2010/4/831	vidéo 1,2,3" de Dracula"	WARNER MUSIC FRANCE	23 600,00
2010/4/434	vidéo Fais passer le mot" de Judith"	WARNER MUSIC FRANCE	10 094,00
2010/4/433	vidéo Life" de Inna Modja"	WARNER MUSIC FRANCE	10 800,00
2010/4/432	vidéo Tapez 1" de Mélie"	WARNER MUSIC FRANCE	7 349,00

2010/4/825	vidéo L'invitation au voyage" de Madalena"	WARNER MUSIC FRANCE	12 848,00
2010/4/826	vidéo Maria" de Amaury Vassili"	WARNER MUSIC FRANCE	7 149,00
2010/4/828	vidéo Te passe pas de moi" de Judith"	WARNER MUSIC FRANCE	8 004,00
2010/4/863	vidéo "Friday night" de Jeremy Hills	WARNER MUSIC FRANCE	6 063,00
2010/11/729	tournée de Cali	EMI MUSIC FRANCE	63 000,00
2010/11/657	tournée de Soprano	EMI MUSIC FRANCE	18 000,00
2010/11/533	tournée de Raphaël	EMI MUSIC FRANCE	60 000,00
2010/11/532	tournée de M Pokora	EMI MUSIC FRANCE	42 500,00
2010/11/94	tournée de Jacques Higelin	EMI MUSIC FRANCE	20 000,00
2010/63/401	tournée de Soan	SONY MUSIC FRANCE	10 000,00
2010/63/668	tournée du groupe Les Shades	SONY MUSIC FRANCE	15 248,00
2010/63/660	tournée de Tété	SONY MUSIC FRANCE	37 500,00
2010/63/392	tournée d'Indochine	SONY MUSIC FRANCE	55 900,00
2010/63/138	tournée de Soma	SONY MUSIC FRANCE	40 000,00
2010/63/339	tournée de Garou	SONY MUSIC FRANCE	2 850,00
2010/63/849	tournée de Patrick Fiori	SONY MUSIC FRANCE	4 680,00
2010/1/409	tournée de M	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	13 100,00
2010/1/149	tournée de Pierpoljak	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	10 007,00
2010/1/225	tournée de Gaëtan Roussel	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 495,00
2010/1/402	tournée de Puggy	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	3 722,00
2010/1/222	tournée de Gérard De Palmas	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 324,00
2010/1/147	tournée de Marc Lavoine	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	6 793,00
2010/1/221	tournée de Absynthe Minded	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	3 010,00
2010/1/539	tournée de Tiken Jah Fakoly	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	4 816,00
2010/1/311	tournée de Jena Lee	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 106,00
2010/1/308	tournée de Jeanne Cherhal	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	7 500,00
2010/1/307	tournée de Renan Luce	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	12 298,00
2010/1/154	tournée de Félé	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	8 216,00
2010/1/153	tournée de William Sheller	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	6 000,00
2010/564/405	tournée de Katel	V2 MUSIC	7 722,00
2010/4/399	tournée de Christophe Maé	WARNER MUSIC FRANCE	72 175,00
2010/4/099	tournée d'Emmanuel Moire	WARNER MUSIC FRANCE	7 500,00
2010/4/098	tournée des BB Brunes	WARNER MUSIC FRANCE	12 500,00
2010/4/840	tournée des Fatals Picards	WARNER MUSIC FRANCE	7 500,00
2010/4/400	Inna Modja en première partie de Christophe Maé	WARNER MUSIC FRANCE	4 000,00
2010/63/206	Gérôme Gallo en premières parties de Dany Brillant	SONY MUSIC FRANCE	8 110,00
2010/1/159	Mickaël Miro en première partie de Florent Pagny et Stanislas	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	5 250,00
2010/1/411	tournée de Vanessa Paradis	UNIVERSAL MUSIC DIVISION BARCLAY	16 161,00

TOTAL

10 516 458,00

Rapport d'activité du bureau anti-piraterie Année 2010-2011

Introduction

- La lutte contre la piraterie sur Internet constitue un enjeu essentiel pour le Bureau Anti-Piraterie de la SCPP, du fait de l'utilisation massive de différents systèmes de mise à disposition illicite d'enregistrements musicaux (réseaux peer to peer, forums d'échange possédant des moteurs de recherche intégrés, et/ou plateformes de blogs sur lesquels sont référencés des liens permettant de télécharger des enregistrements musicaux protégés à partir d'espaces de stockage (cyberlockers)).
- Cette année, la priorité a été donnée à la mise en œuvre des dispositions de la loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, dite « Création et Internet ». Ainsi, suite à l'autorisation de la CNIL obtenue par la SCPP le 10 juin 2010, autorisant le traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la recherche et la constatation des délits de contrefaçon commis via les réseaux d'échange P2P, une plateforme technique a été mise en place, laquelle a permis au secteur de la musique de procéder, depuis le mois d'août 2010, à l'envoi quotidien de 25 000 procès-verbaux de constat d'agent assermenté à la HADOPI.
- Ces procès-verbaux de constat d'agent assermenté ont d'ores et déjà donné lieu à l'envoi de plusieurs dizaines de milliers de recommandations par la HADOPI. Dans les mois à venir, la HADOPI devrait être en mesure de traiter les saisines des ayants droit de façon plus massive, et d'augmenter de façon significative le rythme de ses envois (messages d'avertissement par e-mails et courriers de mise à demeure en cas de réitération d'infraction). Des premiers dossiers devraient donc pouvoir être transmis par la HADOPI au Parquet d'ici la fin de l'année, permettant l'initiation par ce dernier d'actions pénales, pouvant donner lieu, notamment, à des suspensions d'abonnement.

1 > LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2010-2011

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite « Création et Internet », les agents assermentés de la SCPP transmettent chaque jour à la Commission de Protection des Droits de la HADOPI, depuis le mois d'août 2010, des dizaines de milliers de procès-verbaux de constat concernant des mises à disposition illicites de phonogrammes et de vidéomusiques réalisées dans le cadre de systèmes d'échange peer to peer. Au total, sur cette période, plus de 7 millions de procès-verbaux de constat ont été envoyés par la SCPP à la HADOPI, portant sur un répertoire de 10 000 phonogrammes régulièrement actualisé. L'ensemble de ces constatations porte sur un répertoire très varié (Variété, pop, rap, dance, Rock, RnB et également les nouvelles stars de la musique classique...). Sans surprise, néanmoins, ce sont les phonogrammes les plus populaires, correspondant, pour les nouveautés, aux phonogrammes apparaissant dans les classements des tops, qui génèrent le plus de constatations (à titre d'exemple, 260 000 constatations pour un seul de ces phonogrammes sur la période).
- Le Bureau Anti-Piraterie a géré au cours de l'année 82 dossiers, dont 38 dossiers contentieux et 44 dossiers concernant des procédures d'exécution, suite à l'obtention de décisions de justice.
- 475 500 liens illicites et sites pirates sur Internet, correspondant à 4 755 000 fichiers MP3, ont été supprimés suite à l'envoi, par la SCPP, de courriers de notification et de retrait.
- 10 sites de type « blogspot » ont été fermés définitivement et 60 000 fichiers MP3 supprimés suite aux demandes de la SCPP.
- Des annonces relatives à la mise en vente de CD non autorisés ont également été retirées de sites de vente en ligne tels que Ebay, Amazon, FNAC ou Cultura.
- Face à de nombreuses utilisations sans autorisation de phonogrammes et de vidéomusiques appartenant au répertoire social de la SCPP, et en vue de leur régularisation, 442 contrôles ont été effectués et des procès-verbaux de constat d'agents assermentés établis. Ces contrôles ont essentiellement visé les secteurs des attentes téléphoniques, des bornes interactives d'écoute, des webradios, des chaînes de télévision et des serveurs en ligne mettant à disposition des extraits de phonogrammes ou de vidéomusiques.

2 > LES AFFAIRES EN COURS

→ Les actions à l'encontre des Newsgroups

- Par suite de plusieurs ordonnances rendues sur requêtes conjointes présentées par la SSCP, la SACEM/SDRM et FREE, le Tribunal de Grande Instance de Paris a autorisé FREE à reconduire la suspension de 47 newsgroups musicaux.

→ Les actions menées à l'encontre de sites de liens illicites

- La SSCP est intervenue dans plusieurs affaires mettant en cause des administrateurs de sites de liens à partir desquels étaient mis à disposition illicitement du public, en téléchargement, des phonogrammes du répertoire de la SSCP. Certaines de ces affaires doivent être jugées d'ici la fin du premier semestre 2011. Les autres affaires sont, soit en attente d'une date de plaidoirie, soit en cours d'instruction.

→ Action menée à l'encontre d'un éditeur de logiciel manifestement destiné à la mise à disposition du public non autorisée de phonogrammes

- Une audience de plaidoirie a eu lieu le 21 avril 2011, devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, suite à une plainte déposée par la SSCP, à l'encontre de l'éditeur d'un logiciel manifestement destiné à la mise à disposition non autorisée du public de phonogrammes. Ce logiciel permettait, notamment, de télécharger illicitement les phonogrammes proposés en écoute sur des sites légaux de streaming. La mise à disposition de ce logiciel sur le réseau Internet a cessé. Le Tribunal doit rendre sa décision le 9 juin 2011.

→ Les actions menées en matière de piraterie traditionnelle

- Une nouvelle plainte a été déposée suite à la découverte et à la retenue par les services douaniers de coffrets contrefaisants reproduisant des enregistrements de Michael Jackson.

3 > LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONNELS ET LES ORGANISMES PROFESSIONNELS

→ Les interventions du Bureau Anti-Piraterie de la SSCP, lors des programmes de formation organisés par les Directions Régionales des Douanes à Bordeaux, Tourcoing, Toulouse, Chambéry, Nice et Paris ont contribué, cette année, à renforcer la sensibilisation des institutionnels concernant les dossiers de piraterie musicale.

→ Des relations étroites existent avec le service anti-piraterie de la SACEM/SDRM, ce qui a permis, à nouveau, le suivi en commun de plusieurs actions en justice.

→ Le Bureau Anti-Piraterie bénéficie de relations privilégiées avec l'IFPI Secrétariat et ses différents groupes nationaux, ce qui donne lieu à l'échange régulier d'informations concernant les stratégies développées pour améliorer la lutte contre la piraterie musicale.

→ La SSCP est membre de l'Union des Fabricants (UNIFAB) et du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) et participe régulièrement aux commissions et groupes de travail organisés par ces deux organismes.

4 > JURISPRUDENCE

4.1 La piraterie traditionnelle

TGI DE NICE > Bootlegs

Jugement du 3 mai 2011 du Tribunal Correctionnel de Nice

Dans une procédure ouverte à l'encontre de particuliers agissant en bande organisée et ayant proposé à la vente des CD et DVD musicaux reproduisant illicitement des concerts live d'artistes notoirement connus, le Tribunal Correctionnel de Nice a alloué aux artistes-interprètes concernés une somme totale de 27 620 euros à titre de dommages et intérêts, outre la somme totale de 5 520 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Cette décision est définitive.

Rappel du dispositif de première instance en date du 18 septembre 2009 statuant sur l'action publique :

Condamnation de chacun des prévenus à une peine d'emprisonnement avec sursis allant d'une durée de 3 mois à 1 an. Le Tribunal avait également ordonné la publication du jugement.

TGI DE PONTOISE > Copies partielles

Jugement du 27 avril 2011 du Tribunal Correctionnel de Pontoise

Dans une procédure initiée à l'encontre de professionnels de l'industrie phonographique ayant importé et/ou mis en vente, sur le territoire français, des CD illicites reproduisant des enregistrements musicaux d'artistes notoirement connus (tels que The Beatles, Edith Piaf...), le Tribunal Correctionnel de Pontoise a condamné les prévenus à : 4 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 euros d'amende pour l'un, et à une peine d'amende allant jusqu'à 5 000 euros pour les autres. Le Tribunal a également alloué aux parties civiles (SCPP, SONY et EMI) une somme totale de 73 646,82 euros à titre de dommages et intérêts, outre la somme totale de 5 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

4.2 Les actions contre la piraterie sur Internet

COUR D'APPEL DE DOUAI > Site FTP

Arrêt du 27 avril 2010 de la Cour d'appel de Douai

Dans une procédure initiée à l'encontre d'un internaute ayant reproduit et mis à disposition illicitement plus de 20 000 enregistrements musicaux encodés au format mp3 via un site FTP, la Cour d'appel de Douai a infirmé le jugement de première instance du 4 mars 2003 sur l'ensemble de ses dispositions civiles et, statuant à nouveau, a déclaré la SSCP recevable en sa constitution de partie civile. Intérêts civils alloués à la SSCP : 15 000 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Rappel du dispositif de première instance en date du 4 mars 2003 :

Condamnation du prévenu à une peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis, confiscation des scellés saisis et publication de la décision par extraits.

COUR D'APPEL DE VERSAILLES > P2P

Arrêt du 6 septembre 2010 de la Cour d'appel de renvoi de Versailles

Dans le cadre d'une procédure initiée à l'encontre d'un internaute ayant mis à disposition du public près de 20 000 enregistrements musicaux dans le cadre des réseaux d'échange peer to peer « Souseek » et « Emule », la Cour d'appel de Versailles a condamné le prévenu à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve et a prononcé la confiscation des scellés. Intérêts civils alloués à la SSCP : 10 000 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Cette décision est définitive.

Rappel du dispositif de l'arrêt de la Cour de Cassation en date du 16 juin 2009 :

La Haute Juridiction avait cassé l'arrêt d'appel en toutes ses dispositions, déclarant valide la procédure suivie par les agents assermentés, et renvoyé la cause et les parties devant la Cour d'appel de Versailles pour qu'il soit à nouveau jugé.

COUR D'APPEL DE RENNES > P2P

Arrêt du 4 novembre 2010 de la Cour d'appel de Rennes

Dans une procédure ouverte à l'encontre d'un internaute ayant reproduit et mis à disposition illicitement des enregistrements musicaux dans le cadre du réseau d'échange peer to peer « Emule », la Cour d'appel de Rennes a constaté le désistement d'appel du prévenu, qui avait été condamné en première instance. La décision de première instance est donc devenue définitive.

Rappel du dispositif de première instance en date du 25 juin 2009 :

Condamnation du prévenu à une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis et à 18 mois de mise à l'épreuve.

Intérêts civils alloués à la SSCP : 17 913,60 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP

TGI DE BLOIS > Vente par correspondance de CD-R sur Internet

Jugement du 14 décembre 2010 du Tribunal Correctionnel de Blois

Dans une procédure ouverte à l'encontre d'un couple de particuliers ayant reproduit illicitement des enregistrements musicaux sur support CD-R et les ayant mis à disposition du public par la vente sur Internet, le Tribunal Correctionnel de Blois a condamné les prévenus à une peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis et a ordonné la confiscation des scellés. Intérêts civils alloués à la SSCP : 3 000 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Cette décision est définitive.

COUR D'APPEL DE RENNES > Site de liens**Arrêt du 22 décembre 2010 de la Cour d'appel de Rennes**

Dans le cadre d'une procédure ouverte à l'encontre d'un internaute ayant administré un site de liens vers des enregistrements musicaux encodés notamment au format mp3, la Cour d'appel de Rennes a confirmé le jugement de première instance en ses dispositions pénales, en condamnant le prévenu à 2 mois d'emprisonnement avec sursis et en ordonnant la confiscation des scellés saisis et la publication de la décision. La Cour a également confirmé la recevabilité de l'ensemble des parties civiles mais a rejeté leurs demandes de réparation au titre du préjudice matériel.

La SCPP a formé un pourvoi en Cassation contre cette décision.

Rappel du dispositif de première instance de Nantes en date du 26 février 2009 :

Condamnation du prévenu à une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis, confiscation des scellés saisis. Intérêts civils alloués à la SCPP : 24 560 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 800 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

TGI DE CHALON SUR SAONE > P2P**Jugement du 21 février 2011 du Tribunal Correctionnel de Chalon sur Saône**

Dans une procédure ouverte à l'encontre d'un internaute ayant notamment reproduit et mis à disposition illicitement sur Internet des enregistrements musicaux dans le cadre du réseau d'échange peer to peer « Echamblard », le Tribunal Correctionnel de Chalon sur Saône a condamné le prévenu à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis, dont 3 ans de mise à l'épreuve. Intérêts civils alloués à la SCPP : 8 416 euros de dommages et intérêts, outre la somme de 300 euros au titre de l'article 475-1 du CPP. Le Tribunal a également ordonné la publication par extrait du jugement.

Cette décision est définitive.

COUR D'APPEL DE PARIS > Site de streaming**Arrêt du 22 mars 2011 de la Cour d'appel de Paris**

Dans le cadre d'une procédure initiée par la SCPP à l'encontre d'une société et de ses gérants ayant, d'une part, mis à disposition des internautes des enregistrements musicaux à partir d'un site de streaming et, d'autre part, édité et mis à disposition des internautes un logiciel manifestement destiné à la mise à disposition du public non autorisée de phonogrammes, sous la forme de playlists, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance en considérant que ledit site offrait la mise à disposition d'enregistrements musicaux par le biais d'un moteur de recherche permettant l'indexation et l'écoute de ces phonogrammes, ainsi que le téléchargement du logiciel. Pour les juges, le site offrant une capacité d'action sur les contenus accessibles allant bien au-delà de la simple structuration ou classification des informations mises à disposition du public, il ne pouvait être considéré comme assurant simplement le stockage de contenus fournis par des destinataires du service et être qualifié d'hébergeur au sens de la loi. La peine d'emprisonnement prononcée à l'encontre des prévenus a été fixée à 9 mois d'emprisonnement avec sursis, outre 10 000 euros d'amende. Le jugement a été confirmé en toutes ses dispositions civiles, qui avait chiffré le montant des dommages et intérêts revenant à la SCPP à 871 804 euros, et à 2 000 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Les prévenus ont formé un pourvoi en Cassation contre cette décision.

Rappel du dispositif de première instance en date du 3 septembre 2009 :

Condamnation de chacun des gérants à une peine de 12 mois d'emprisonnement avec sursis et à une peine de 10 000 euros d'amende, fermeture définitive de la société ayant servi à commettre les faits incriminés et confiscation des scellés.

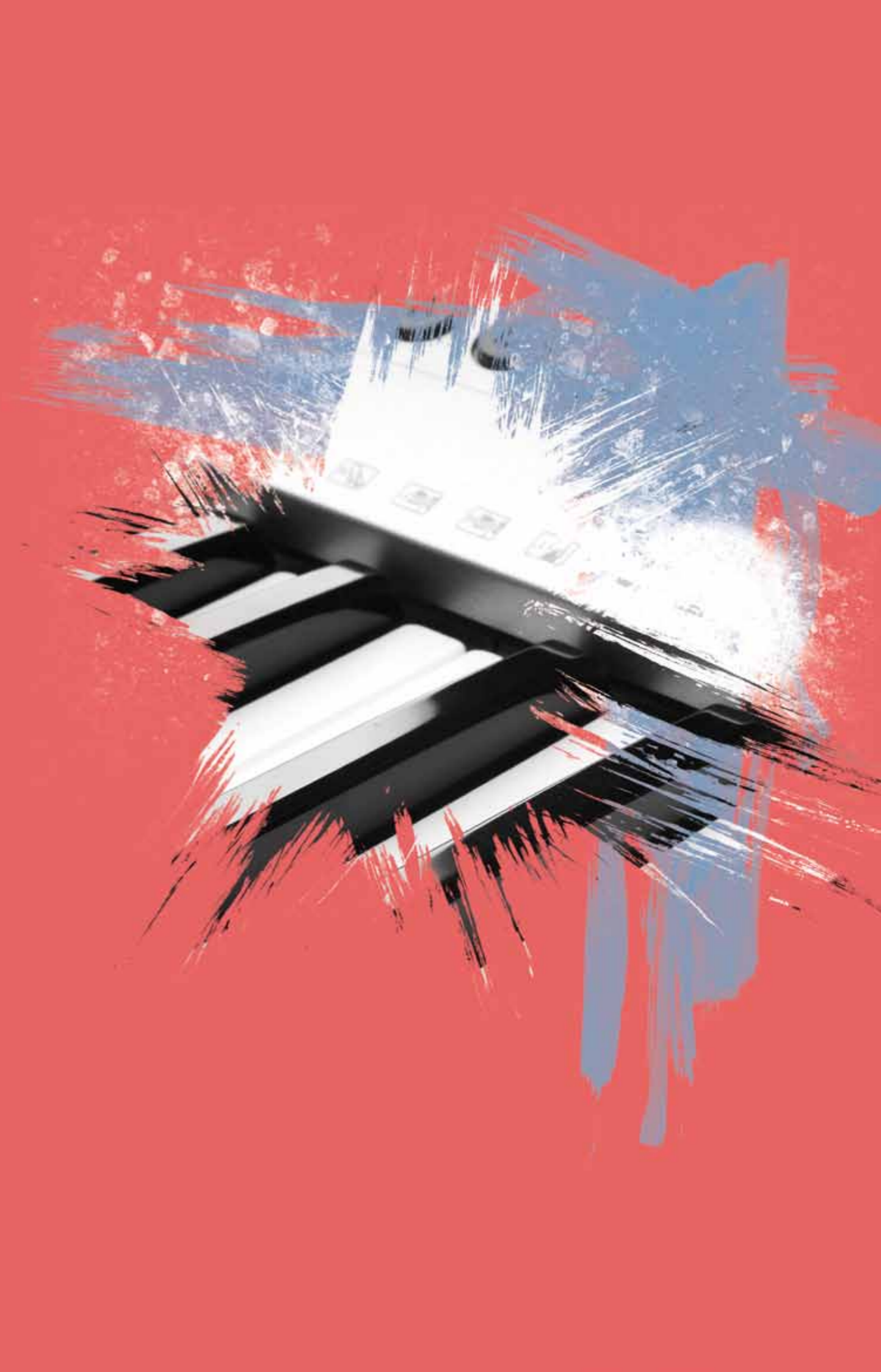
Intérêts civils alloués à la SCPP : 871 804 euros à titre de dommages et intérêts, outre la somme de 2 000 euros chacun en application de l'article 475-1 du CPP.

COUR D'APPEL DE CAEN > P2P**Arrêt du 5 avril 2011 de la Cour d'appel de Caen**

Dans une procédure initiée à l'encontre d'un internaute ayant mis à disposition sur Internet un volume correspondant à près de 65 gigaoctets d'enregistrements musicaux sans autorisation de leurs producteurs légitimes, dans le cadre d'un réseau d'échange peer to peer « Direct Connect », la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement de première instance en ses dispositions civiles et a alloué à la SCPP la somme de 10 272 euros de dommages et intérêts et ordonné la publication de la décision par extraits.

Rappel du dispositif de première instance en date du 12 janvier 2010 :

Condamnation du prévenu à une peine d'amende de 4 000 euros. Intérêts civils alloués à la SCPP : 5 000 euros de dommages et intérêts toutes causes de préjudices confondues, outre la somme de 800 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.



SERVICE COMMUNICATION / Rapport d'activité 2010 – 2011

- La communication de la SCPP poursuit quatre objectifs :
- **informer** régulièrement les membres de l'activité de la SCPP,
 - permettre aux membres de la SCPP de **rencontrer** les acteurs de la filière musicale au travers d'événements et salons professionnels,
 - **soutenir** les actions de lobbying et les actions du bureau anti-piraterie dans leur mission de défense des droits des producteurs,
 - **asseoir** la notoriété de la SCPP en la positionnant comme le premier partenaire des producteurs de phonogrammes.

1 > L'INFORMATION AUX MEMBRES

1.1 La communication écrite**1.1.1 La Lettre du Directeur Général Gérant**

- Véritable lien de communication avec les membres de la SCPP, la lettre du Directeur Général Gérant informe ses membres de l'activité et des préoccupations de la SCPP.

1.1.2 La base de données des producteurs de la SCPP

- La base de données des producteurs de la SCPP, mise à jour régulièrement, présente chaque société membre de la SCPP, indiquant sa principale activité, son organigramme, son catalogue et sa raison sociale. Particulièrement utile lors des salons, cette base peut être consultée à partir du nom de la société, du nom de son dirigeant ou de son représentant, du nom d'un artiste, du genre musical.

1.2 Outils informatiques

- Le service informatique a développé cette année encore de nouveaux outils afin de permettre à nos membres de gagner du temps dans leur relation avec la SCPP et de suivre l'évolution de leurs dossiers.
- Accessible depuis le site internet de la SCPP, le Portail permet à nos membres de réaliser et de suivre leurs déclarations. Depuis janvier 2011, tous les dossiers de demandes d'aide à la création sont traités par voie informatique.
 - Une nouvelle version du logiciel de déclarations a été implantée chez nos membres. Ce logiciel contient tous les instruments leur permettant de déclarer leurs phonogrammes et leurs ventes à la SCPP. Depuis 2010, la majorité des droits gérés par la SCPP (hors grandes sociétés internationales) est à présent déclarée via ce logiciel. L'implantation est effective auprès de 200 sociétés membres.
 - En 2010, un nouveau site internet destiné aux musiciens, choristes et artistes de chœurs, commun à la SCPP et à la SPPF, a été créé pour faciliter l'application de la Convention collective nationale de l'édition phonographique (CCNEP).
<http://musiciens.lascpa.org>

2 > ÉVÉNEMENTS ET SALONS PROFESSIONNELS

2.1 Le MIDEM

- Comme chaque année, la SCPP a mis à disposition de ses membres un espace de 195 m² au MIDEM incluant des bureaux privés et équipés de matériel audio et vidéo. Aussi, les membres de la SCPP ont pu bénéficier de tarifs privilégiés pour accéder au salon.

2.2 L'assemblée générale de la SCPP

- A l'occasion de son assemblée générale annuelle, les membres de la SCPP, les journalistes et les partenaires professionnels sont conviés à un cocktail dînatoire au Pavillon Dauphine.

3 > LA DÉFENSE DES DROITS DES PRODUCTEURS

- La Communication de la SCPP a poursuivi sa mission de sensibilisation de l'ensemble des professionnels de la musique et des pouvoirs publics face au respect des droits des producteurs de musique, en particulier :
- auprès des entreprises utilisant des systèmes d'attentes téléphoniques,
 - auprès des pouvoirs publics dans le cadre de la loi « Création et Internet ».
- La SCPP a souhaité informer les contrevenants éventuels, les producteurs et les pouvoirs publics des risques encourus lorsque ne sont pas respectés les droits des producteurs et affirmer sa détermination à faire respecter ces droits.

3.1 La lutte contre la piraterie et la promotion des sites légaux

→ Afin de soutenir le développement des plateformes légales de téléchargement, la SCPP est partenaire de l'association « Tous pour la musique » (www.touspourlamusique.org).

3.2 Les relations avec la presse

→ Le service de la communication relaie régulièrement les décisions de justice favorables obtenues par le Bureau Anti-Piraterie auprès de la presse régionale et nationale. Comme chaque année, la SCPP a réuni les journalistes une semaine avant le MIDEM et le jour de son Assemblée Générale, pour un déjeuner de presse, permettant à son Président et son Directeur Général Gérant de faire part des inquiétudes et des souhaits des producteurs.

4 > ASSEOIR LA NOTORIÉTÉ DE LA SCPP

4.1 La publicité

→ Des publicités SCPP sont placées dans les guides professionnels de la filière musicale, ainsi que dans les revues distribuées lors du MIDEM.

4.2 La plaquette de présentation de la SCPP

→ La plaquette de présentation de la SCPP rappelle les principales missions de la société et détaille les types de perception ainsi que les règles de répartition. Elle est disponible en deux langues.

5 > COMMUNICATION INTERNE

→ Le service communication a mis en place un plan de communication interne visant à accroître la cohésion des équipes et aider le personnel à avoir une meilleure compréhension de leur environnement.





SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

14, boulevard du Général Leclerc
92527 Neuilly-sur-Seine Cedex
> T 01 41 43 03 03
> F 01 41 43 03 26
www.scpp.fr

